

Préambule

La présentation du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée délibérante est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le code général des collectivités dans ses articles L2312-1 et 3, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ainsi que le décret 2016-841 précisent le formalisme du ROB.

Le président de l'EPCI présente à l'assemblée délibérante, un rapport sur :

- *Les orientations budgétaires envisagées*
- *La présentation des engagements pluriannuels*
- *Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette*
- *La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.*

La première partie de ce rapport présente la rétrospective financière 2017-2018 de l'agglomération. Une seconde partie est consacrée au contexte budgétaire et financier dans lequel se trouve Grand Cognac, à l'échelle nationale et selon les projections financières 2019-2023. Enfin, la troisième partie fixe les grandes orientations par politiques publiques pour 2020.

Les orientations budgétaires constituent un moment privilégié pour fixer le cadre des ambitions pour le territoire.

Les 3 années passées ont permis de poser des fondations solides à notre intercommunalité, tout en conciliant les impératifs financiers et le devenir des communes.

Le cap fixé en 2017 est tenu. La situation financière de l'agglomération est en passe d'atteindre durablement des seuils acceptables. Toutefois, la prudence reste de mise tant les incertitudes persistent. 2019 est l'unique exercice de référence, le périmètre des compétences ayant considérablement évolué lors des deux exercices précédents. Les mouvements induits par les transferts de compétences (transferts de personnels, de bâtiments, de contrats, transferts de charges...) rendent complexes l'analyse de l'évolution de la situation financière de Grand Cognac.

C'est grâce à l'implication de l'ensemble des conseillers communautaires et municipaux que les transferts de compétences et l'évaluation des charges ont pu être faits de manière équilibrée, chaque strate de collectivité ayant fait les efforts nécessaires pour trouver un consensus.

Les rapports de la CLECT ont été approuvés à l'unanimité, tant au sein de la commission idoine qu'en conseil communautaire. Il conviendra, à l'avenir, d'être vigilant sur le coût réel des compétences au regard des moyens transférés.

A cela s'ajoutent les impacts de la loi de finances et de la réforme fiscale en cours.

Dans ce contexte, les anticipations et les prévisions financières restent délicates et soumises à de forts aléas. Le mandat à venir permettra de stabiliser les données et de fiabiliser les projections.

Pendant cette période, l'agglomération a également entrepris de structurer sur le long terme l'action sur le territoire par la réalisation de schémas directeurs et de documents de planification.

C'est notamment le cas des documents réglementaires :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),
- Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),
- Programme Local de l'Habitat (PLH).

L'agglomération a également défini ses axes politiques sur des sujets stratégiques et structurants pour l'avenir du territoire :

- Déploiement du Très Haut Débit (THD),
- Programme Alimentaire Territorial (PAT),
- Plan Global de Déplacement (PGD),
- Harmonisation de la politique enfance-jeunesse (tarification, règlements intérieurs ...),
- Orientations stratégiques de la politique culturelle,
- Plan Santé,
- Schéma de développement touristique,
- ...

Enfin, de nombreuses études et audits ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. C'est notamment le cas :

- De l'étude sur l'harmonisation des régimes indemnitaires, en œuvre depuis août 2018,
- De l'audit sur les marchés et la stratégie achat, dont le diagnostic a été remis en décembre 2019,
- De l'audit sur l'organisation du service informatique, incluant la rédaction d'un schéma directeur informatique.

Ce dernier, programmé de longue date, nécessitait que soit préalablement stabilisé le périmètre des compétences pour être lancé. L'année 2019 aurait dû nous permettre de formaliser les objectifs de nos systèmes d'information, et d'en déduire les moyens supplémentaires nécessaires pour les mettre en œuvre. Malheureusement, dans la nuit du 11 au 12 octobre, Grand Cognac a été victime d'une cyber-attaque. Cette situation inédite a montré à quel point nous sommes dépendants de l'informatique, et à quel point la sécurité informatique est cruciale pour le bon fonctionnement des services et le déploiement des politiques publiques. En effet, de plus en plus de procédures sont aujourd'hui dématérialisées, et ce phénomène ira encore en s'amplifiant. En réponse à cet acte malveillant, l'audit devra nous permettre de relever nos niveaux de sécurité, et de se doter des

moyens et procédures adéquats. La question du partage des ressources informatiques devra sans doute être posée pour se prémunir collectivement de cette cybercriminalité croissante.

La dimension territoriale des ressources est également un enjeu fort dans le domaine financier. La volonté d'élaborer un pacte financier fiscal n'a pu aboutir en 2019. 2020 sera l'occasion de relancer cette démarche exigeante et ambitieuse pour le territoire.

L'agglomération et les communes ont un destin lié : un territoire commun, des objectifs de développement conjoints, des compétences complémentaires et souvent partagées, des moyens humains et techniques transversaux ou mutualisés ... Le contexte de raréfaction des ressources impactant les marges de manœuvre financières nécessite de repenser le mode d'élaboration des politiques publiques dans une perspective de solidarité et de péréquation au sein du bloc local. Ce pacte, qui vise à mieux connaître le territoire et à en analyser les capacités budgétaires, permettra de maintenir et développer les services aux habitants et aux entreprises.

Le projet communautaire passera par des communes fortes. Le projet de territoire est également le projet des territoires.

C'est ce que l'agglomération a initié en 2019 avec le transfert des structures enfance-jeunesse. Le déploiement d'une offre de services de qualité exige aussi de la proximité.

La loi Engagement et Proximité, qui vise à renforcer l'autorité des maires et la place des communes, devrait nous permettre de poursuivre dans cette voie. Intercommunalités et communes ne sont pas antinomiques : elles agissent en complémentarité pour un seul et même territoire. Depuis 2018, tous les maires sont au bureau. Nous avons anticipé ce que la loi impose aujourd'hui dans le cadre de la création de conférence des maires.

Enfin, la structuration et la rationalisation de l'administration communautaire sera également poursuivie. Cela devra notamment passer par l'agrandissement de l'hôtel de communauté et le regroupement des services techniques dans un site unique. Le projet d'administration sera également un document fédérateur. Construit par et pour les services, il permettra de répondre aux attentes et aux besoins des services qui se sont largement investis pour la réussite de ce projet.

L'agglomération, fruit de la collaboration des élus et des services, est sans conteste une réussite et un atout indéniable pour le territoire et l'ensemble de ses habitants.

SOMMAIRE

Préambule.....	1
1ère PARTIE : RETROSPECTIVE FINANCIERE 2017-2018 – une situation financière saine	6
Le budget principal de Grand Cognac.....	6
La section de fonctionnement	6
La section d'investissement	13
Les soldes intermédiaires de gestion 2017-2018.....	14
Les budgets annexes de Grand Cognac.....	16
Zones d'activités économiques et d'habitat	16
Bâtiments économiques et pôle médical de Segonzac.....	16
Transport.....	18
Déchets	18
Gemapi.....	19
Eau-assainissement.....	19
Chiffres clés consolidés	25
2ème PARTIE : CONTEXTE FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2020.....	27
Contexte économique national pour les collectivités.....	27
Tendance 2019 et prospective financière 2019-2023	27
Cadrage budgétaire pour 2020 et projection de ratios	29
3ème PARTIE : LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES.....	30
L'Enfance-Jeunesse : une compétence essentielle du projet de territoire de Grand Cognac	30
Une politique sportive composante de l'attractivité et de l'animation du territoire.....	31
Une politique culturelle ambitieuse.....	33
Favoriser le développement économique sur le territoire.....	35
Accompagner le développement d'une filière autour du maraîchage.....	37
Le fleuve Charente	37
Vers une destination touristique structurée.....	38
Une politique de l'habitat en faveur de l'accueil, de l'accès au logement et des logements dignes	40
La voirie	41
Construire le territoire de demain	42
Lutter contre la désertification médicale.....	43
Consolider l'implantation de l'enseignement supérieur et de la recherche, et favoriser les conditions de vie étudiantes.....	44
La lutte contre le dérèglement climatique	44
La gestion des eaux pluviales	45



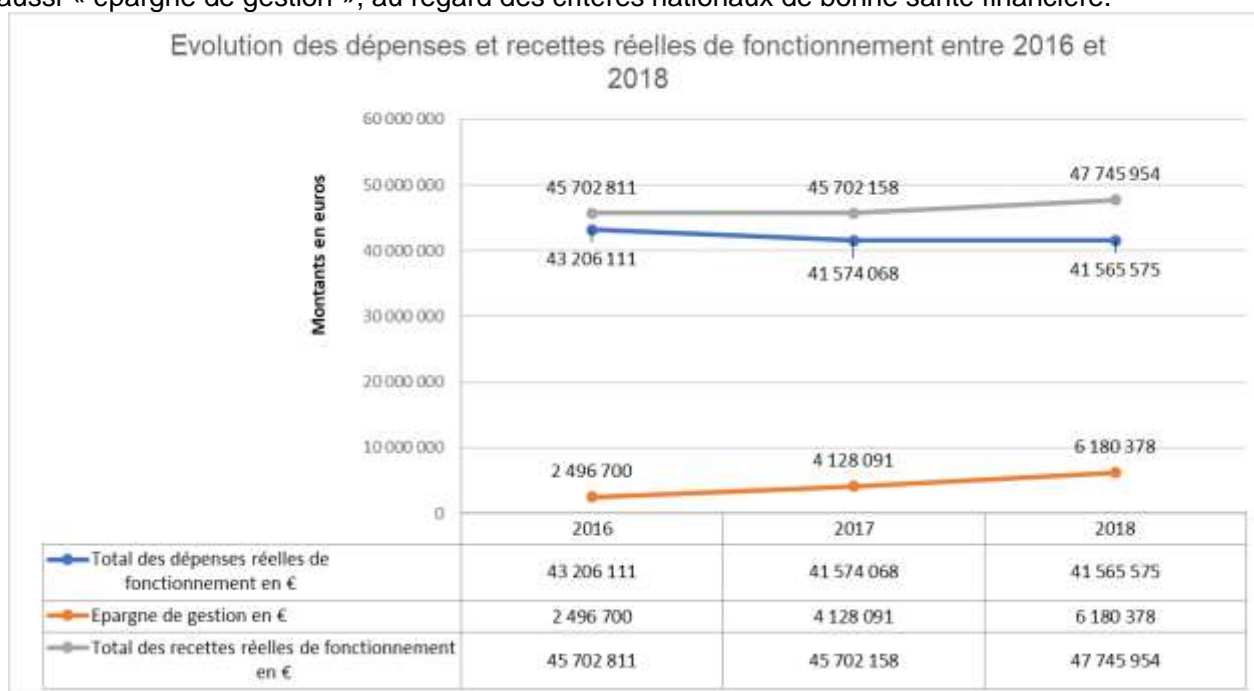
Les coopérations territoriales pour renforcer la visibilité et l'influence de Grand Cognac.....	46
Les actions de communication de Grand Cognac, auprès des habitants, des élus et des agents	46
La structuration des services communautaires	47
Les zones d'activité	48
Une politique de l'eau et de l'assainissement respectueuse de l'environnement et soucieuse de la qualité du service	49
La GEMAPI, une compétence déléguée	51
Une politique de réduction des déchets.....	51
Le transport et la mobilité.....	51

1ère PARTIE : RETROSPECTIVE FINANCIERE 2017-2018 – une situation financière saine

Le budget principal de Grand Cognac

La section de fonctionnement

La mise en œuvre de principes de prudence durant les 2 premiers exercices budgétaires de l'agglomération a permis non seulement de contenir les charges de fonctionnement sous le niveau de celles de 2016 mais aussi d'obtenir une trajectoire satisfaisante de l'excédent de fonctionnement, appelé aussi « épargne de gestion », au regard des critères nationaux de bonne santé financière.



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de près de 5% entre 2017 et 2018.

	réalisé 2017 en €	% section	réalisé 2018 en €	% section	Evolution 2017-2018
70- Produits de services, domaine et ventes	2 479 707,90	4,31%	3 116 422,92	6,47%	25,68%
73- Impôts et taxes	33 541 034,96	73,29%	35 257 048,30	73,21%	5,12%
74- Dotations et subventions	9 131 001,51	15,88%	8 776 923,27	18,23%	-3,88%
75- Autres produits de gestion courante	74 995,27	0,13%	316 333,48	0,66%	321,80%
013- Atténuations de charges	128 034,24	0,22%	133 819,58	0,28%	4,52%
Total des recettes de gestion courante	45 354 773,88	78,88%	47 600 547,55	98,84%	4,95%
76- Produits financiers	5 998,95	0,01%	4 529,36	0,01%	-24,50%
77- Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	341 385,54	0,59%	140 876,76	0,29%	-58,73%
Total des recettes réelles de fonctionnement	45 702 158,37	79,48%	47 745 953,67	99,15%	4,47%
Opérations d'ordre	58 769,02	0,10%	55 919,40	0,12%	-4,85%
Produits des cessions d'immobilisations	3 720,00	0,01%	355 180,00	0,74%	9447,85%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	57 498 208,39		58 086 063,02		1,02%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS EXCEDENT	45 764 647,39		48 157 053,07		5,23%

Focus sur les principales évolutions :

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes sont la principale ressource de Grand Cognac, représentant près de 75% du total des recettes de fonctionnement.

Le montant des recettes de fiscalité a progressé de plus de 5% entre 2017 et 2018. Conformément aux engagements pris à la création de l'agglomération, aucune hausse de taux n'a été pratiquée depuis 2017, l'augmentation des produits étant liée à la croissance nominale et physique des bases.

La fiscalité économique est principalement composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). A cela s'ajoute d'autres taxes telles que la taxe de séjour ou encore l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). La fiscalité économique représente les deux tiers des recettes de fiscalité. Après une forte progression entre 2016 et 2017 (23%), et malgré le dynamisme de l'activité économique du territoire, son produit est en légère baisse en 2018 (-0,53%). Celle-ci semble principalement due à des actions d'optimisation fiscale des opérateurs économiques et enregistre une nouvelle hausse de plus de 10% en 2019.

Toutefois la CVAE reste une ressource imprévisible et volatile. Après une progression de 13% représentant plus 1,1 million d'euros entre 2018 et 2019, la CVAE serait en baisse de 400 000 € en 2020 malgré une croissance continue de l'activité économique.



	2016	2017	2018	Evolution des produits 2017-2018
CFE				
Taux	24,60%	24,60%	24,60%	
Bases en €	41 426 000	44 006 682	44 318 420	
Variation bases CFE		6,23%	0,71%	
Produit en €	10 192 182	10 814 460	10 903 675	0,82%
Variation produit CFE		6,11%	0,82%	
Taux moyen des CA	26,86%	26,72%	26,22%	
CVAE				
Produit en €	6 904 584	9 030 027	8 981 897	-0,53%
Variation produit CVAE	-12,12%	30,78%	-0,53%	
TASCOM				
Produit en €	941 257	1 251 696	922 427	-26,31%
Variation produit TASCOM	3,96%	32,98%	-26,31%	
IFER				
Produit en €	238 597	255 669	258 231	1,00%
Variation produit IFER	27,11%	7,16%	1,00%	
Taxe de séjour				
Produit en €	111 004	119 510	116 438	-2,57%
Variation produit taxe de séjour	33,58%	7,66%	-2,57%	
FISCALITE ECONOMIQUE TOTALE				
Produit en €	18 387 624	21 471 362	21 182 668	-1,34%
Variation produit total		16,77%	-1,34%	

Les bases de fiscalité dites « ménages », c'est-à-dire les taxes d'habitation et foncières, outre leur dynamique physique en 2019, leur réactualisation forfaitaire de 2,2%, a permis une augmentation du produit par rapport à 2018.

	Base nette habitation	Variation des bases de TH	Base nette Foncier Bâti	Variation des bases de FB	Base nette Foncier non bâti	Variation des bases de FNB	TOTAL BASES	Variation des bases ménages
2016	88 374 835	-2.5 %	90 252 558	1.54 %	5 429 947	0.91 %	184 057 340	-0.46 %
2017	89 168 068	0.9 %	91 664 256	1.56 %	5 444 527	0.27 %	186 276 851	1.21 %
2018	90 767 677	1,79%	93 207 094	1,68%	5 531 313	1,59%	189 506 084	1,73%

Les produits de services, du domaine et des ventes (chapitre 70)

Les principaux produits sont ceux liés à l'activité des équipements, aux remboursements de frais des budgets annexes mais aussi aux mises à disposition de personnel.

Article	2016	2017	2018
Total chapitre 70 - produits des services	1 370 306,37	2 479 707,90	3 116 422,92
dont :			
Produits de tarification	1 230 539,57	1 077 400,00	1 924 739,00
Remboursements du coût des personnels affectés aux budgets annexes c)70872	52 000,00	289 337,03	383 595,07
Remboursements du coût des fonctions supports par les budgets annexes c)70841	0,00	947 510,00	557 638,00
Mise à disposition de personnel facturée aux communes et autres organismes c)70845	16 986,01	24 607,88	95 000,00
Remboursements de frais par les communes et autres redevables c)70875 - 878	11 412,80	136 312,43	142 732,00

Ces recettes ont augmenté de façon significative depuis 2017 principalement grâce aux recettes d'exploitation du centre aquatique X'eau.

Les dotations et subventions (chapitre 74)

Depuis la bonification de 15% liée à la création de l'agglomération entre 2016 et 2017, représentant un total de 900 000 euros de dotations supplémentaires, Grand Cognac constate une baisse progressive mais limitée des dotations d'Etat qui se confirme également en 2019 pour atteindre 3%.

	2016	2017	2018	2019
Dotation d'intercommunalité en €	522 349	773 804	765 220	841 914
Dotation de compensation en €	5 090 310	4 994 864	4 845 523	4 734 264
FPIC (prélèvement) en €	-1 777 007	-680 918	-777 970	-816 411
DCRTP en €	1 602 719	1 602 719	1 602 719	1 652 970
FNGIR en €	3 048 103	2 708 566	2 705 658	2 707 729
Total des dotations et prélèvements	8 486 474	9 399 035	9 141 150	9 120 466
Evolution		10,8%	-2,7%	-0,2%

Néanmoins, malgré ces baisses successives, la bonification liée à la création est presque totalement conservée.

Atténuation de charges et autres produits de gestion courante (chapitres 013 et 75)

Les produits de gestion courante, correspondant aux revenus des immeubles et les atténuations de charges regroupant les remboursements de personnel ont connu une faible variation sur la période. Ces chiffres restent marginaux au regard du budget global puisqu'ils représentent en 2018 un total de 450 000 €.

Les dépenses de fonctionnement

Grâce aux objectifs de redressement, les dépenses de fonctionnement enregistrent un léger recul sur la période 2017-2018 et ce malgré la rigidité des charges de structure de l'agglomération.

	réalisé 2017 en €	% section	réalisé 2018 en €	% section	Evolution 2017-2018
011- Charges à caractère général	4 511 945,57	7,85%	5 155 509,09	10,71%	14,26%
012- Charges de personnel	10 664 915,57	18,55%	11 358 810,31	23,59%	6,51%
014- Atténuations de produits	20 355 412,00	35,40%	18 850 573,85	39,14%	-7,39%
65- Autres charges de gestion courante	5 401 514,97	9,39%	5 546 753,51	11,52%	2,69%
Total des dépenses de gestion courante	40 933 788,11	71,19%	40 911 646,76	84,95%	-0,05%
66- Charges financières	375 300,76	0,65%	387 228,41	0,80%	3,18%
67- Charges exceptionnelles	264 978,78	0,46%	266 700,18	0,55%	0,65%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	41 574 067,65	72,30%	41 565 575,35	86,31%	-0,02%
Opérations d'ordre	1 626 517,28	2,83%	1 932 971,50	4,01%	18,84%
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00%		0,00%	
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===	43 200 584,93	75,13%	43 498 546,85	90,33%	0,69%

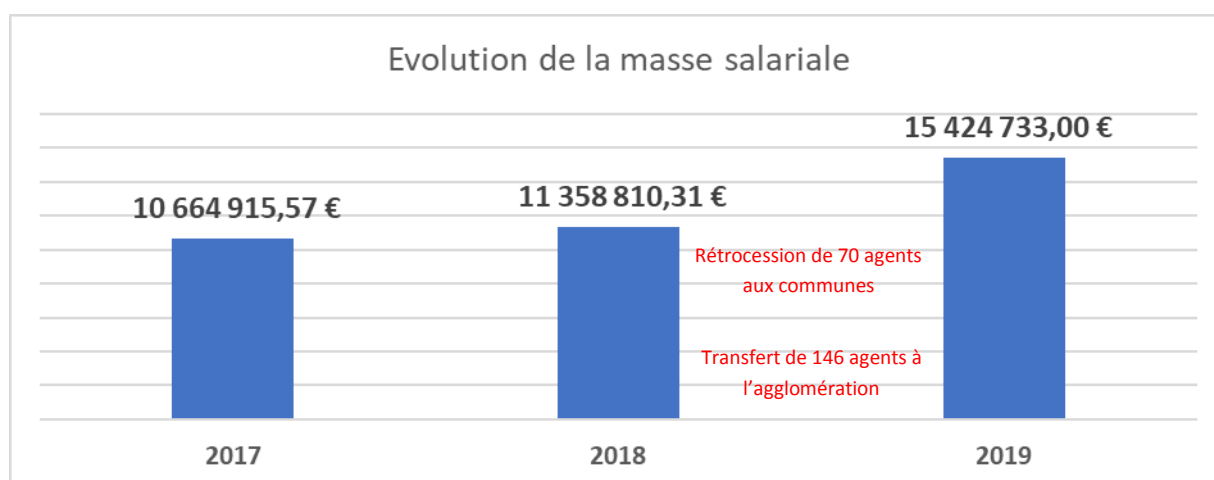
Focus sur les principales évolutions :

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Malgré le respect des objectifs de redressement, les phases de structuration et l'évolution des compétences de l'agglomération marquent une montée en puissance des charges courantes, en partie compensée par la baisse des attributions de compensation.

Les charges de personnel (chapitre 012)

La masse salariale a considérablement évolué depuis la création de l'agglomération en raison des transferts de compétences d'une part, et de manière plus marginale, en raison de l'harmonisation des régimes indemnitaires.



Cette augmentation de 45 % de la masse salariale a été en grande partie neutralisée par les transferts de charges et la révision des attributions de compensation des communes.

Comme en 2019, le plan de formation des cadres et encadrants sera poursuivi. Après une première phase dédiée aux modules d'administration générale et de management, l'année 2020 sera consacrée à la gestion de projet et au rôle des cadres et encadrants pour un total de 18 jours de formation (environ 20/25 agents par jour). Ce projet ambitieux, élaboré en partenariat avec le CNFPT, a largement contribué au développement d'une culture commune et à la sécurisation des actes. Toutefois, la très forte variation de l'environnement de l'agglomération nécessitera encore de consolider son fonctionnement.

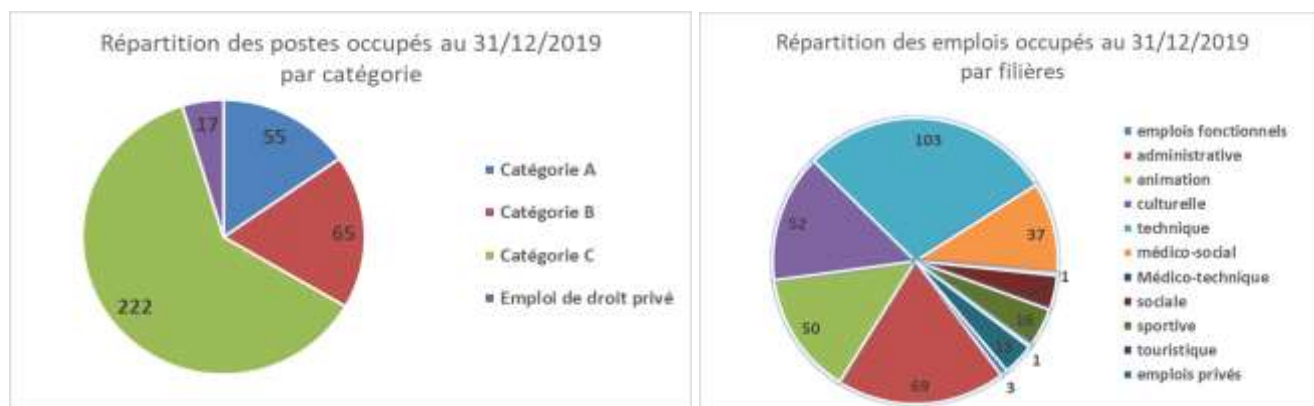
Une large place étant encore accordée en 2020, les modules liés aux fondamentaux de la gestion des collectivités seront ouverts en intra aux autres agents désireux de se former dans l'objectif d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des services.

Les effectifs de Grand Cognac, après avoir fluctué, au cours des 3 derniers exercices, s'établissent en 2019 à 359 postes permanents pourvus au tableau des effectifs, 21 postes non-pourvus étant conservés pour des agents en détachement ou en disponibilité.

Les transferts de compétences au 1^{er} janvier 2019 ont entraîné des mouvements importants de personnel à temps complet et à temps non-complet :

- Rétrocession compétence scolaire : 44 agents titulaires et 26 agents non titulaires
- Transfert compétence Enfance Jeunesse : 114 agents
- Transfert de la compétence Médiathèques : 14 agents
- Transfert de la compétence Musées : 18 agents.

Au 31 décembre 2019, l'agglomération compte 359 postes permanents occupés (311 par des agents titulaires et 48 par des contractuels) et 133 postes non-permanents d'ouverts pour répondre aux besoins saisonniers et aux remplacements ponctuels.



Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits représentent l'ensemble des versements au profit des communes et principalement les versements de fiscalité (attributions de compensation) ainsi que la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Après l'augmentation de l'enveloppe de DSC en 2017, la baisse progressive programmée sur 3 ans à partir de 2018 a permis à l'agglomération de supporter ses charges de fonctionnement mais aussi d'autofinancer une partie des investissements, en dégageant un total cumulé 2018 et 2019 d'un peu plus de 3 millions d'euros.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courantes regroupent :

- L'ensemble des contributions de Grand Cognac aux organismes de regroupement et syndicats tels que le Service Départemental d'Incendie et de Secours ou le Pôle d'Equilibre Territorial
- Les subventions versées aux associations.

La progression de ce chapitre de 2,69% entre 2017 et 2018 reste maîtrisée. Elle est principalement due à l'évolution des compétences exercées par Grand Cognac.

Les charges financières (chapitre 66)

Le coût des charges financières est stable sur la période, grâce à la maîtrise de l'endettement de l'agglomération. La proportion des dépenses liée au remboursement des intérêts d'emprunts représente moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement totales.

La section d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement et leur niveau de financement depuis 2017 permet de rester sous le cap fixé à 9 millions d'euros maximum de besoin de financement par an. Le respect de ces engagements ont permis de ne pas recourir à l'emprunt en 2019 et d'autofinancer les projets en cours. Ce fut également le cas en 2018, l'emprunt apparaissant au CA étant un emprunt inscrit en reste à réaliser de 2017.

	réalisé 2017 en €	% section	réalisé 2018 en €	% section	Evolution 2017-2018
Dépenses d'équipement brut	13 325 281,30	62,13%	9 335 470,94	38,99%	-29,94%
Dépenses financières d'investissement (chap. 26 et 204)	466 838,00	2,18%	1 582 920,56	6,61%	239,07%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	13 792 119,30		10 918 391,50		-20,84%
Remboursement de capital	1 656 297,44	7,72%	1 694 410,56	7,08%	2,30%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	735 198,79	3,43%	75 450,57	0,32%	-89,74%
Déficit d'investissement reporté	5 264 120,00	24,54%	11 256 241,00	47,01%	113,83%
=== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ===	21 447 735,53		23 944 493,63		11,64%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DEFICIT	16 183 615,53		12 688 252,63		-21,60%
Dotations et subventions	2 330 093,87	22,86%	4 206 509,56	26,73%	80,53%
Réduction réelle des dépenses d'investissement (chap.20 et 204)	302 574,21	2,97%	2 293,00	0,01%	-99,24%
Autres recettes réelles d'investissement (op sous mandat)	1 052 651,63	10,33%	179 743,03	1,14%	-82,92%
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	3 685 319,71		4 388 545,59		19,08%
Recettes liée à l'emprunt	691,48	0,01%	5 026 141,48	31,94%	
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	2 302 947,36	22,60%	1 952 502,67	12,41%	-15,22%
Excédent capitalisé 1068	4 202 536,37	41,24%	4 368 616,31	27,76%	3,95%
=== TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ===	10 191 494,92		15 735 806,05		54,40%

Le montant des dépenses d'équipement s'élève en 2018 à 9,3 millions d'euros dont 85% sont affectées aux 26 autorisations de programme du budget principal, dédiées aux opérations récurrentes d'équipement ou de gros entretien, ainsi qu'à la création ou à l'aménagement de nouveaux équipements et services.

La gestion en autorisation de programme et crédits de paiement permet de maîtriser le poids des projets sur le budget en prévoyant leur étalement sur plusieurs années.

Le bilan financier des autorisations de programme pour la période écoulée est le suivant :

	Montant de l'AP au 31/12/2017	CP antérieurs	CP réalisés en 2017	CP 2018 votés	CP réalisés en 2018	Total des CP consommés au 31/12/2018	Montant de l'AP au 1/01/2019 D2019-03
Restructuration Rue du commerce - tranche1	660 000,00 €	303 266,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	303 266,00 €	660 000,00 €
Fleuve Charente	2 570 741,83 €	1 773 412,52 €	323 564,04 €	300 000,00 €	222 971,06 €	2 319 947,62 €	2 570 741,83 €
LGV	3 297 900,00 €	3 045 092,56 €	0,00 €	252 807,44 €	36 489,19 €	3 081 581,75 €	3 297 900,00 €
Terrains de football - Châteaubernard	4 639 249,05 €	4 479 249,05 €	81 554,45 €	80 944,55 €	73 824,44 €	4 634 627,94 €	4 641 748,05 €
Aménagements urbains des Vauzelles	7 703 000,00 €	3 483 099,57 €	1 716 683,26 €	1 000 000,00 €	611 657,33 €	5 811 440,16 €	6 865 657,00 €
Centre aquatique des Vauzelles X'EAU	22 106 000,00 €	12 701 608,34 €	6 369 909,62 €	3 034 482,04 €	1 687 174,35 €	20 758 692,31 €	22 106 000,00 €
PLUi	800 000,00 €	6 818,88 €	1 635,12 €	200 000,00 €	169 248,00 €	177 702,00 €	800 000,00 €
Documents d'urbanisme communaux	200 000,00 €	0,00 €	88 960,61 €	105 000,00 €	74 403,73 €	163 364,34 €	363 364,34 €
Déviations Villesèche-La Vigerie	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	815 921,00 €	775 380,00 €	775 380,00 €	2 477 422,00 €
Aménagement base de loisirs à Angeac- Champagne	500 000,00 €	0,00 €	10 040,00 €	489 960,00 €	15 621,00 €	25 661,00 €	500 000,00 €
Aménagement d'un centre de loisirs- ALSH à Jarnac	0,00 €		1 269,20 €	1 400 000,00 €	1 043 233,24 €	1 044 502,44 €	2 500 000,00 €
Entretien du patrimoine communautaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	550 000,00 €	223 110,52 €	223 110,52 €	2 500 000,00 €
Aménagements intérieurs de bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	40 058,19 €	40 058,19 €	750 000,00 €
Informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	199 992,00 €	46 897,42 €	46 897,42 €	699 992,00 €
Matériel technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 500,00 €	15 456,36 €	15 456,36 €	218 500,00 €
Véhicules	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	270 001,00 €
Voiries communautaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	700 733,68 €	700 733,68 €	1 000 000,00 €
Flow vélo	0,00 €	0,00 €	0,00 €	735 000,00 €	125 089,45 €	125 089,45 €	4 500 000,00 €
RAJH résidence habitat jeunes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €
Plaine des sports à Jarnac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	46 063,85 €	46 063,85 €	3 974 063,00 €
Château de Bouteville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 100,00 €	14 558,31 €	14 558,31 €	2 737 100,00 €
Bureau informations touristiques - Gondeville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Soutien amélioration habitat privé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	550 600,00 €
Université des spiritueux - Segonzac			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 815 000,00 €
Soutien aux bailleurs sociaux			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €
Mobilier / équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	145 123,00 €
TOTAL	49 086 315,50 €	25 820 057,54 €	8 618 537,68 €	11 554 707,03 €	6 168 731,73 €	41 356 165,85 €	67 193 212,22 €

Les soldes intermédiaires de gestion 2017-2018

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'analyser la situation financière d'une collectivité et de mesurer sa solvabilité. Les deux principaux indicateurs sont :

- **La capacité d'autofinancement brute ou épargne brute** qui mesure la capacité de la collectivité à financer sur, ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements et le remboursement de la dette ; faisant le rapport entre les ressources et les charges de gestion après couverture des intérêts de la dette, elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'agglomération et peut s'analyser comme une ressource durable ;
- **La capacité de désendettement** qui est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute ; elle indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources ; Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Le taux de capacité d'autofinancement brut de Grand Cognac est en progression sur la période et a dépassé l'objectif fixé en se situant, à la clôture de l'exercice 2018, à 13%.

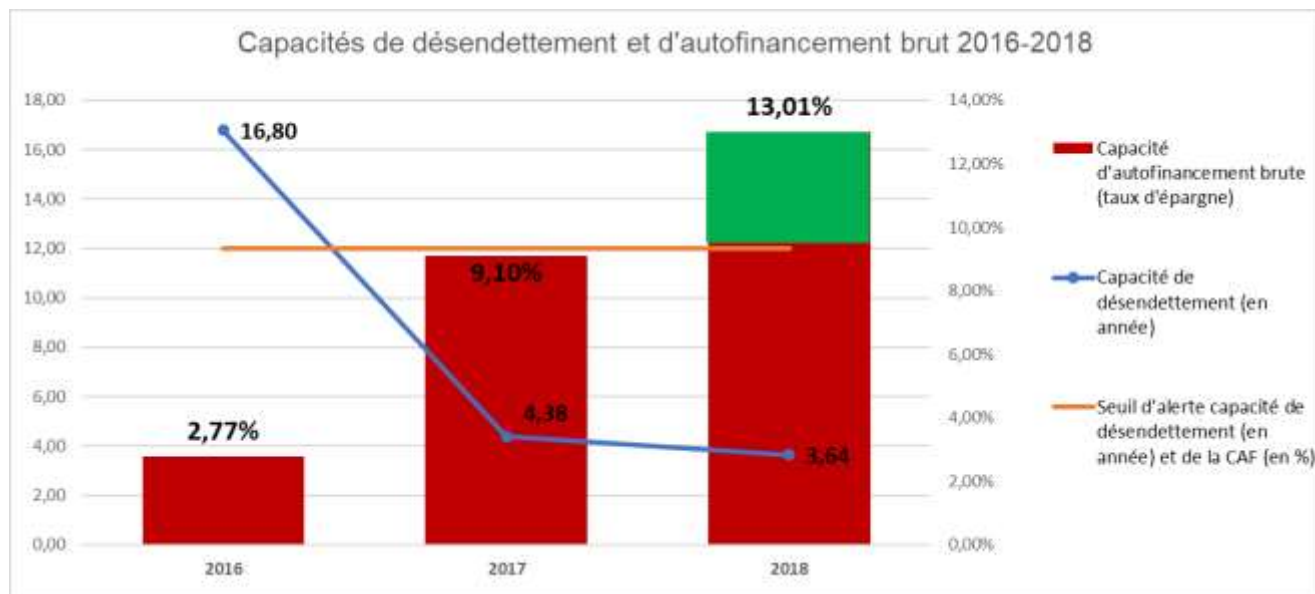
En parallèle, la capacité de désendettement est largement maîtrisée en restant inférieure à 4 ans.

Toutefois, ce résultat a pu être atteint grâce à la baisse de 50% de la dotation de solidarité communautaire (DSC) sur 3 ans, engagé en 2018 et qui a déjà permis à l'agglomération d'épargner plus de 1 129 000 € sur l'exercice. Sans cet effort, le niveau d'épargne brute aurait été inférieur de 2,4 points (10,60 %).

Toutefois, pour limiter l'impact de la réduction de la DSC, l'agglomération :



- A créer pour les communes en difficulté, un fonds de soutien à hauteur de 200 000 € par an,
- A redistribuer un tiers du fruit de la croissance de CVAE entre 2018 et 2019, soit 341 009 €.



Le bilan financier du budget principal, résultat d'une politique de gestion prudentielle est satisfaisant, même si l'évolution des compétences et les réformes en cours, notamment la réforme de la fiscalité, invite toujours à la prudence pour l'avenir. Afin d'établir la situation financière de l'agglomération, il convient également de présenter et d'analyser la rétrospective 2017 et 2018 des budgets annexes.

Les budgets annexes de Grand Cognac

Depuis 2016, le poids financier des budgets annexes du bloc communal est en constante progression, principalement dans les intercommunalités. Pour Grand Cognac, les budgets annexes représentaient, en 2018, 35% des dépenses totales.

Zones d'activités économiques et d'habitat

Les budgets annexes de lotissement regroupent les 14 budgets annexes de zones économiques ainsi que le lotissement d'habitat situé aux Vauzelles. Ces budgets retracent des opérations en cours d'étude, d'aménagement, de commercialisation ou d'extension.

L'analyse de la section d'exploitation des zones sur deux années ne permettent pas de comprendre l'activité ni d'en analyser la situation financière.

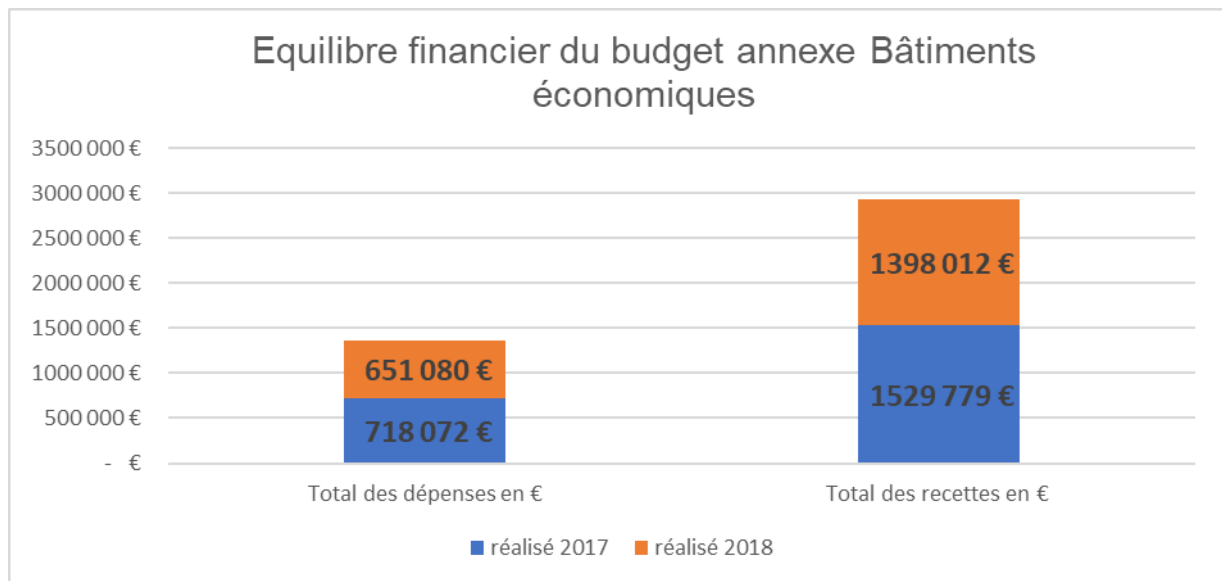
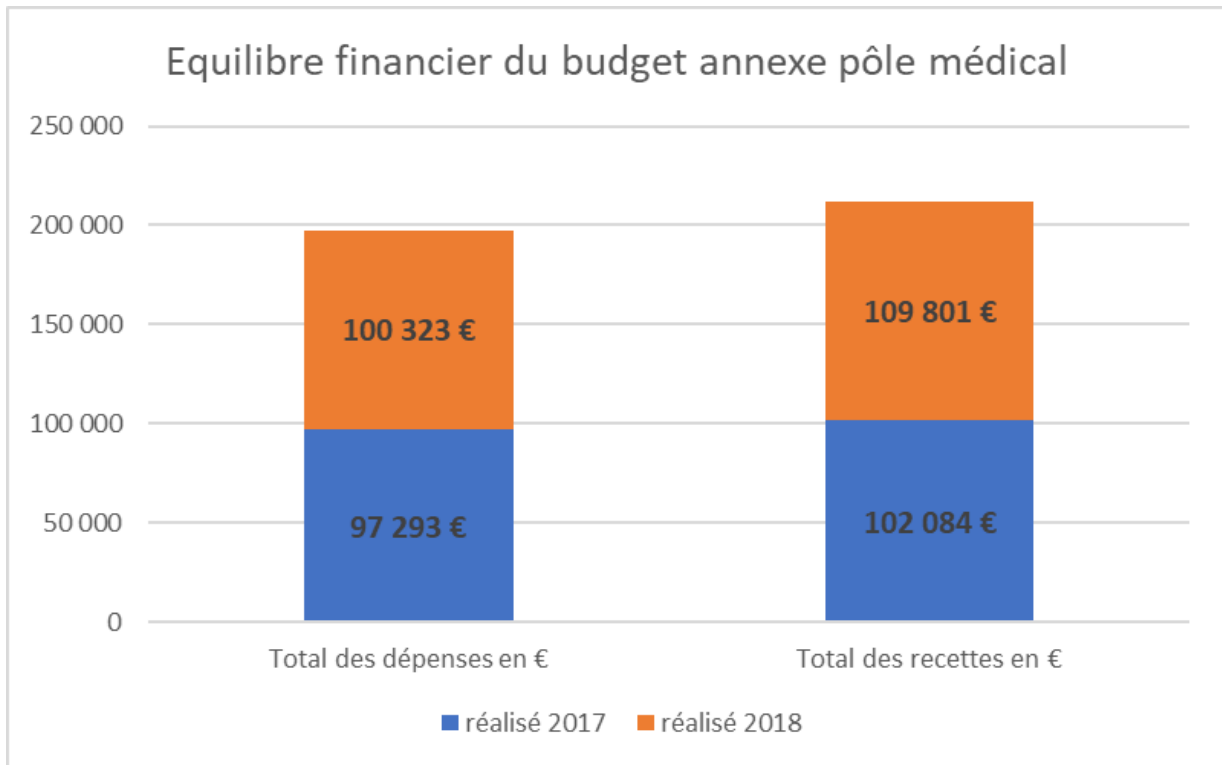
Un diagnostic comptable et financier a donc été mené en 2019 afin de pouvoir évaluer les zones et d'en projeter un bilan consolidé d'exploitation. Cette étude révèle que les recettes de commercialisation de l'ensemble des zones actuellement gérées en budget annexe permettraient, à leur clôture, c'est-à-dire après la vente de l'ensemble des lots, de couvrir le coût de leur aménagement.

Un point d'attention est néanmoins à évoquer puisque l'étude prospective permet de tracer un bilan théorique à l'instant T, basé sur l'analyse du coût de production des zones retracé dans la comptabilité de stocks connue à ce jour et issue des résultats budgétaires affectées par les anciennes communautés de communes. De plus, l'étude ne tient pas compte des projets d'extensions (Le Plassin, Fief de la Couture, Salles d'Angles) ou d'aménagements futurs des zones (Bellevue, Grands Champs), dont l'équilibre financier dépendra de décisions à venir.

Enfin, le bilan prévisionnel ne tient pas compte des aménagements des budgets des Vauzelles qui ont été entièrement financés sur le budget principal.

Bâtiments économiques et pôle médical de Segonzac

Ces 2 budgets sont consacrés à la gestion d'immeubles de rapport à vocation économique et médico-sociale. Leur excédent de fonctionnement, issue des recettes de loyers, permet chaque année d'en financer les charges et la dette liée à leur réalisation. Si l'équilibre financier devait être inversé, alors c'est le budget principal qui abonderait par une subvention d'équilibre. La couverture des coûts par les recettes d'exploitation est donc un point de vigilance qu'il convient d'évaluer notamment dans le cadre de l'élaboration de nouveaux investissements.



Transport

Grand Cognac a confié à la SPL STGA l'exploitation de son service de transport depuis le 1^{er} janvier 2018.

	réalisé 2017 en €	réalisé 2018 en €	% section	Evolution 2017-2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 238 214,62	1 254 374,98	86,00%	1,31%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	43 723,72	43 806,12	3,00%	0,19%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	46 901,04	160 336,28	10,99%	241,86%
Total Dépenses de fonctionnement	1 328 839	1 458 517	100,00%	9,76%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	600,00	86 852,55	5,29%	14375,43%
73 IMPOTS ET TAXES	1 305 778,95	1 359 930,86	82,83%	4,15%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	16 973,57	181 945,52	11,08%	971,93%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	13 200,00	0,80%	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Total Recettes de fonctionnement	1 323 353	1 641 929	100,00%	24,07%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	5 000,00	6,67%	0,00%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	70 000,00	93,33%	0,00%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00%	0,00%
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	14 850,00	0,00	0,00%	0,00%
Total Dépenses d'investissement	14 850	75 000	100,00%	405,05%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0		
Total Recettes d'investissement	0	0	100,00%	0,00%
Epargne brute	-5 487	183 412		
Encours de dette	0	0		

La ressource principale du budget annexe transport est basée sur le versement transport qui s'élevait en 2017 et 2018 à plus d'1,3 millions d'euros. Ce budget dispose d'un équilibre fragile mais les produits ont permis de couvrir les charges d'exploitation du service durant la période.

Le développement du service et les besoins d'investissement amorcés en 2019 nécessiteront de trouver des moyens de financement supplémentaires dès l'exercice 2020.

Déchets

Ce budget annexe dispose d'un équilibre satisfaisant. Il est essentiellement financé par les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le taux de taxe, en cours d'harmonisation, permet de percevoir les recettes nécessaires à l'exploitation du service public, déléguée à Calitom.

	réalisé 2017 en €	réalisé 2018 en €	% section	Evolution 2017-2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 351 992	1 895 533	21,95%	-64,58%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	85 176	95 419	1,10%	12,02%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 368 093	6 643 997	76,93%	97,26%
66 CHARGES FINANCIERES	0	0	0,00%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1 089	0,00%	
Total Dépenses de fonctionnement	8 805 261	8 636 038	100,00%	-1,92%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	10 287	19 510	0,22%	89,66%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	286 721	203 010	2,31%	-29,20%
73 IMPOTS ET TAXES	8 859 382	8 560 746	97,47%	-3,37%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	0	0,00%	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 800	0	0,00%	
Total Recettes de fonctionnement	9 169 190	8 783 266	100,00%	-4,21%
Epargne brute	353 643	127 719		-63,88%
Encours de dette	0	0		

Gemapi

Ce budget a été créé au 1er janvier 2018, avec l'instauration de la taxe, dite Gemapi. Celle-ci finance intégralement les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations composées essentiellement des contributions aux syndicats de bassin.

	Réalisé 2018 en €	% section
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	238 993	100,00%
66 CHARGES FINANCIERES	0	0,00%
Total Dépenses de fonctionnement	238 993	100,00%
73 IMPOTS ET TAXES	239 659	100,00%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00%
Total Recettes de fonctionnement	239 659	100,00%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0,00%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0,00%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 080	100,00%
Total Dépenses d'investissement	1 080	100,00%
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	14 057	60,97%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	9 000	39,03%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0,00%
Total Recettes d'investissement	23 057	100,00%
Epargne brute	666	
Encours de dette	0	

Eau-assainissement

Les services d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers. Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service par mode de gestion.

Les recettes générées pour l'activité devant obligatoirement en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget général ne doit venir abonder le service. Les activités liées à l'exercice des compétences eau et assainissement sont retracées dans 5 budgets annexes distincts, réparties en fonction des modes de gestion exercés, régie directe ou délégation de service public (DSP).

Eau potable

Depuis la prise de compétence au 1^{er} janvier 2017, le service public d'eau potable était exploité, sous contrats de DSP, sur tout le territoire sauf celui de la commune de Boutiers-St-Trojan, qui intègre le contrat de DSP de l'ex SIEACC (Cognac) à compter de 2020. Le budget annexe est donc clôturé au 31 décembre 2019.

Le bilan financier 2017-2018 du service est satisfaisant grâce à l'excédent généré par la section d'exploitation qui a permis non seulement d'autofinancer les investissements, mais aussi d'anticiper leur renouvellement, et ce tout en menant une harmonisation tarifaire de la part collectée par Grand Cognac pour le financement des investissements.

Les soldes intermédiaires de gestion présentés ci-dessous sont donc conformes aux règles d'équilibre budgétaire et satisfaisants.

EAU DSP	réalisé 2016	réalisé 2017	réalisé 2018	Evolution 2017-2018
	en €	en €	en €	
Charges à caractère général	182 440,03	296 535,24	160 129,20	-46%
Charges de personnel	240 756,05	41 402,00	75 000,00	81%
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	
Autres charges de gestion courante	73 266,71	816,67	-16,67	-102%
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses de gestion courante	496 462,79	338 753,91	235 112,53	-31%
Charges financières	283 352,50	154 363,22	124 572,87	-19%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	663,07	89,19	160 576,65	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	780 478,36	493 206,32	520 262,05	5%
opérations d'ordre	863 434,13	687 767,00	792 872,02	15%
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 643 912,49	1 180 973,32	1 313 134,07	11%
Impôts et taxes	0,00	0,00	68 817,69	
Dotations et subventions	0,00	174,00	0,00	-100%
Autres produits courants stricts	2 332 343,06	2 205 330,04	2 308 795,07	5%
Atténuations de charges	706,00	0,00	0,00	0%
Total des recettes de gestion courante	2 333 049,06	2 205 504,04	2 377 612,76	8%
Produits financiers	20,90	4,34	0,00	-100%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	42 416,62	26,38	170,90	548%
Total recettes réelles de fonctionnement	2 375 486,58	2 205 534,76	2 377 783,66	8%
opérations d'ordre	189 900,65	0,00	0,00	0%
Produits des cessions d'immobilisations	610,00	0,00	0,00	0%
Excédent de fonctionnement reporté	2 496 314,92	1 264 952,00		-100%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 062 312,15	3 470 486,76	2 377 783,66	-31%
Dépenses d'équipement brut	3 317 766,93	727 394,00	1 597 302,00	120%
Dépenses financières d'investissement	152 513,06	0,00	0,00	0%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	3 470 279,99	727 394,00	1 597 302,00	120%
Remboursement de capital	1 197 926,21	337 837,00	298 888,86	-12%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	189 900,65	0,00	0,00	0%
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 858 106,85	1 065 231,00	1 896 190,86	78%
Dotations et subventions	52 293,75	1 394,00	243 342,50	17356%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	22 004,00	0,00	193,11	0%
Autres recettes réelles d'investissement	417 969,76	0,00	0,00	0%
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	492 267,51	1 394,00	243 535,61	17370%
Recettes liée à l'emprunt	1 633 366,00	0,00	0,00	0%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	863 434,13	687 767,00	792 872,02	15%
Excédent d'investissement reporté	1 318 506,36	634 338,00		-100%
Excédent capitalisé 1068	941 574,95	424 845,00	42 795,38	-90%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 249 148,95	1 748 344,00	1 079 203,01	-38%
Epargne de gestion	1 836 586,27	1 866 750,13	2 142 500,23	15%
Epargne brute	1 595 008,22	1 712 328,44	1 857 521,61	8%
Taux de capacité d'autofinancement brute	67,15%	77,64%	78,12%	1%
Taux de capacité d'autofinancement brute (y compris amortissement)	30,80%	46,45%	44,77%	-4%
Encours de dette	5 728 614,00	5 350 753,00	5 627 359,47	5%
Capacité de désendettement	3,59	3,12	3,03	-3%

Assainissement collectif

Le service public d'assainissement dispose de 2 modes de gestion : 28 communes sont couvertes par un service en régie tandis que 11 autres sont sous contrat de DSP.

Cette répartition des modes de gestion est établie selon les types de traitement. Elle a pour conséquence de mettre en régie des petits services avec le moins d'abonnés et mettre en DSP les plus gros services (urbains ou semi-urbains) avec une plus forte densité d'abonnés.

Parallèlement à cette répartition, Grand Cognac a engagé depuis 2018 et sur une durée de 5 ans, une harmonisation des tarifs afin que les usagers soient soumis, à terme, aux mêmes tarifs quel que soit le mode de gestion adopté.

S'agissant du bilan financier 2017-2018, le budget régie qui dispose d'une assiette de facturation plus restreinte que le budget DSP, est plus difficile à équilibrer. La recherche constante de leviers et de pistes d'économie a permis de conserver, jusqu'à ce jour, l'harmonisation tarifaire souhaitée.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE	réalisé 2016	réalisé 2017	réalisé 2018	Evolution 2017-2018
Charges à caractère général	458 127,40	472 152,90	519 209,28	10%
Charges de personnel	207 354,78	90 905,50	206 037,66	127%
Atténuations de produits	84 874,00	86 938,00	70 672,00	-19%
Autres charges de gestion courante	66 784,14	2 454,00	8 646,16	252%
Autres dépenses	3 000,00	0,00	0,00	0%
Total des dépenses de gestion courante	820 140,32	652 450,40	804 565,10	23%
Charges financières	405 400,98	208 379,98	291 336,34	40%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	21 994,17	11 155,09	22 062,53	98%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 247 535,47	871 985,47	1 117 963,97	28%
Opérations d'ordre	719 541,29	583 049,00	583 431,96	0%
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 967 076,76	1 455 034,47	1 701 395,93	17%
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0%
Dotations et subventions	145 378,25	0,00	267 456,00	
Autres produits courants stricts	1 797 170,58	1 476 850,71	1 030 574,25	-30%
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0%
Total des recettes de gestion courante	1 942 548,83	1 476 850,71	1 298 030,25	-12%
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	5 310,22	683,35	593,39	-13%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 947 859,05	1 477 534,06	1 298 623,64	-12%
Opérations d'ordre	231 272,00	0,00	142 537,00	0%
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0%
Excédent de fonctionnement reporté	926 535,94	140 386,00	0,00	-100%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 105 666,99	1 617 920,06	1 441 160,64	-11%
Dépenses d'équipement brut	1 019 041,99	520 985,00	211 190,76	-59%
Dépenses financières d'investissement	105 007,88	0,00	0,00	0%
Remboursement de capital	2 233 719,25	376 385,00	518 819,35	38%
Dépenses d'investissement, opérations	231 272,00	0,00	142 537,00	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 589 041,12	1 132 544,00	1 236 784,59	9%
Dotations et subventions	875 535,61	321 976,00	129 655,03	-60%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0%
Autres recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0%
Recettes liée à l'emprunt	2 029 069,69	50 000,00	0,00	0%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	719 541,29	583 049,00	583 431,96	0%
Excédent capitalisé 1068	113 597,50	16 377,00	258 945,69	1481%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 394 223,04	971 402,00	972 032,68	0%
Epargne brute	700 323,58	605 548,59	180 659,67	-70%
Taux de capacité d'autofinancement brute	36,05%	41,00%	13,92%	-66%
Taux de capacité d'autofinancement (y compris amortissement)	-0,49%	0,76%	-15,51%	
Encours de dette	7 886 342,18	7 680 642,64	8 954 200,29	17%



ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP	réalisé 2016	réalisé 2017	réalisé 2018	Evolution 2017-2018
Charges à caractère général	232 999,99	272 196,71	194 805,58	-28%
Charges de personnel	28 501,35	41 401,00	42 410,79	2%
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0%
Autres charges de gestion courante	3 617,95	2 562,05	117,70	-95%
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0%
Total des dépenses de gestion courante	265 119,29	316 159,76	237 334,07	-25%
Charges financières	206 014,72	269 908,96	321 346,80	19%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	339 501,07	0,00	25 918,42	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	810 635,08	586 068,72	584 599,29	0%
opérations d'ordre	1 554 661,37	1 503 569,00	1 694 375,44	13%
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 365 296,45	2 089 637,72	2 278 974,73	9%
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0%
Dotations et subventions	178 427,00	0,00	395 662,00	
Autres produits courants stricts	1 980 292,12	2 101 612,97	2 314 432,45	10%
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0%
Total des recettes de gestion courante	2 158 719,12	2 101 612,97	2 710 094,45	29%
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	117 616,82	1,00	10 987,67	
Total recettes réelles de fonctionnement	2 276 335,94	2 101 613,97	2 721 082,12	29%
opérations d'ordre	319 438,45	0,00	315 149,06	0%
Produits des cessions d'immobilisations	10 800,18	0,00	0,00	0%
Excédent de fonctionnement reporté	1 427 774,63	253 384,00	0,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 034 349,20	2 354 997,97	3 036 231,18	29%
Dépenses d'équipement brut	3 321 926,86	1 528 620,00	1 680 765,52	10%
Dépenses financières d'investissement	1 567,40	0,00	0,00	0%
Remboursement de capital	1 006 050,74	1 029 546,00	928 636,61	-10%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	319 438,45	0,00	315 149,06	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 648 983,45	2 752 378,00	3 812 169,61	39%
Dotations et subventions	163 011,18	66 768,00	265 198,40	297%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	6 144,00	0,00	0,00	0%
Autres recettes réelles d'investissement	547 929,80	0,00	0,00	0%
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	717 084,98	66 768,00	265 198,40	297%
Recettes liée à l'emprunt	2 858 415,17	0,00	0,00	0%
opérations d'ordre	1 554 661,37	384 291,00	1 694 375,44	341%
Excédent d'investissement reporté	441 697,29	0,00	0,00	0%
Excédent capitalisé 1068	151 053,79	294 422,00	565 359,86	92%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 722 912,60	745 481,00	2 524 933,70	239%
Epargne brute	1 465 700,86	1 515 545,25	2 136 482,83	41%
Taux de capacité d'autofinancement brute	50,35%	64,23%	81,35%	
Taux de capacité d'autofinancement brute (y compris amortissements)	-3,29%	0,57%	19,18%	
Encours de dette	11 055 844,00	10 014 717,00	8 013 962,40	
Capacité de désendettement	7,54	6,61	3,75	-43%

Assainissement non-collectif

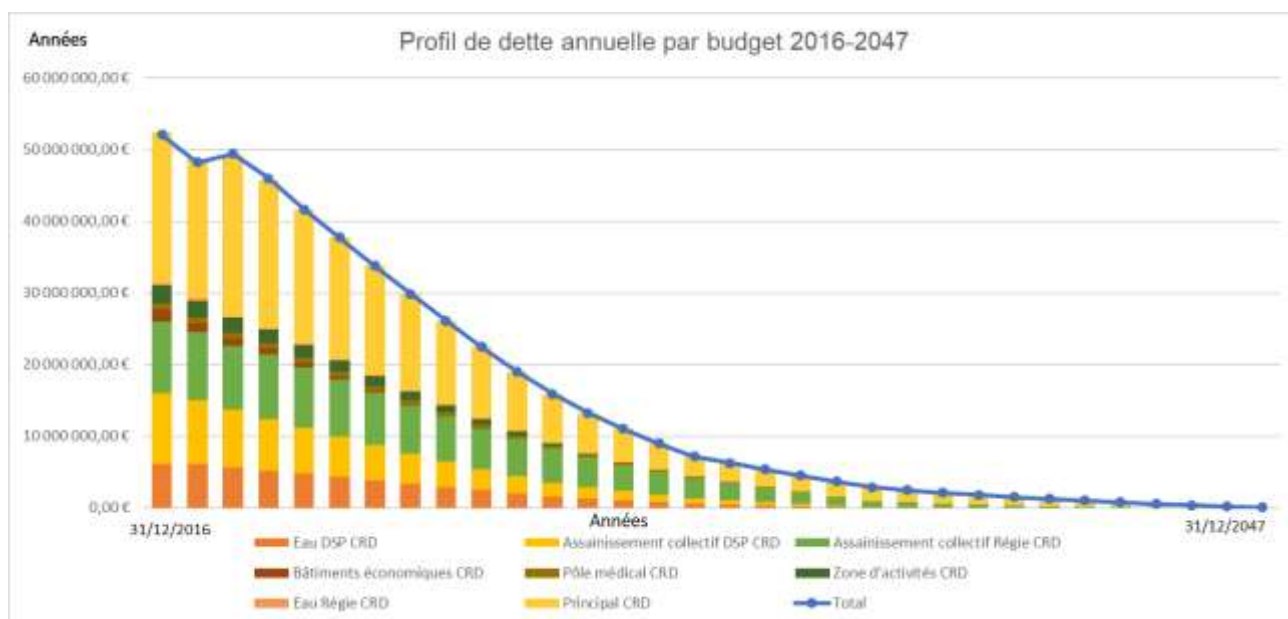
Le service public d'assainissement non-collectif compte plus de 6 500 abonnés sur l'ensemble du territoire. Le bilan financier de la période se trouve à l'équilibre, avec des enjeux essentiellement sur la section d'exploitation qui ont été maîtrisés.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	réalisé 2016	réalisé 2017	réalisé 2018	Evolution 2017-2018
Charges à caractère général	19 454,09	26 394,06	53 950,64	104%
Charges de personnel	61 463,76	31 837,00	101 324,06	218%
Charges financières	0,00	0,00	166,06	
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	44 713,00	4 830,64	5 837,05	21%
opérations d'ordre	2 654,41	5 369,00	5 506,53	3%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	132 364,31	69 274,70	166 784,34	141%
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0%
Dotations et subventions	12 689,00	0,00	18 987,00	
Autres produits courants stricts	66 516,00	59 317,00	142 408,11	140%
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0%
Total des recettes de gestion courante	79 205,00	59 317,00	161 395,11	172%
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	0,00	49,65	422,52	
Total recettes réelles de fonctionnement	79 205,00	59 366,65	161 817,63	173%
opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0%
Produits des cessions d'immobilisations	1 500,00	0,00	0,00	0%
Excédent de fonctionnement reporté	93 248,09	31 445,00		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	173 953,09	90 811,65	161 817,63	78%
Dépenses d'équipement brut	21 873,60	720,00	0,00	-100%
Dépenses financières d'investissement	0,00	0,00	0,00	0%
Remboursement de capital	0,00	0,00	0,00	0%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0%
Déficit d'investissement reporté	0,00	6 399,00	0,00	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 873,60	7 119,00	0,00	-100%
Dotations et subventions	0,00	1 607,00	0,00	-100%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0%
Autres recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0%
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	0,00	1 607,00	0,00	-100%
Recettes liée à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	2 651,41	5 369,00	5 506,53	3%
Excédent d'investissement reporté	12 823,43	0,00		0%
Excédent capitalisé 1068	0,00	4 792,00	0,00	-100%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 474,84	11 768,00	5 506,53	-53%
Epargne brute	-50 504,90	-4 539,05	539,82	
Taux de capacité d'autofinancement brute	-63,76%	-7,65%	0,33%	
Encours de dette	0,00	0,00	0,00	

Chiffres clés consolidés

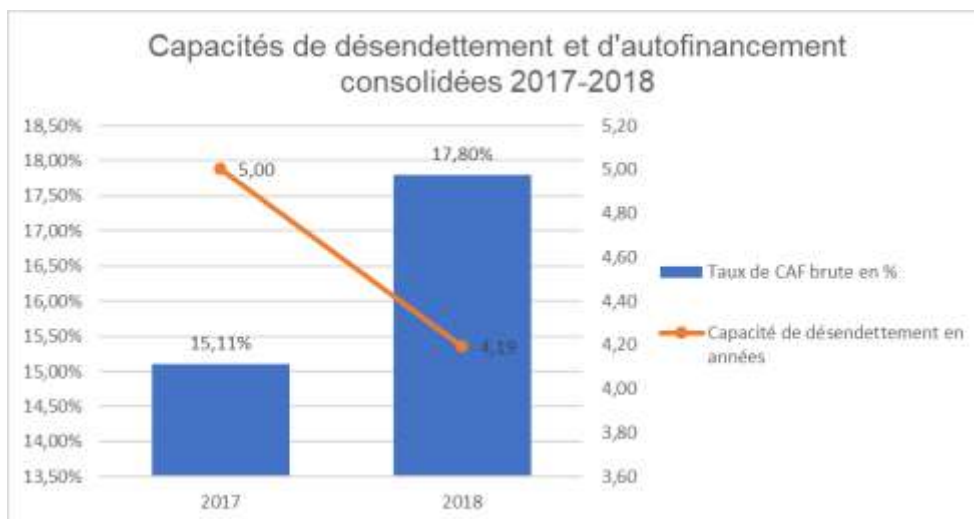
Afin de parachever l'analyse rétrospective de Grand Cognac, il convient d'observer certains chiffres clés consolidés sur l'ensemble des 26 budgets.

L'agglomération présente un encours de dette consolidé de 49 436 683 € au 31 décembre 2018, dont 45% pour le budget principal et 55% pour les budgets annexes. Le profil d'extinction et la structure de la dette ne présentent pas de risque particulier pour l'agglomération.



Malgré une progression de l'encours de dette de 3% entre 2017 et 2018, la capacité de désendettement n'en reste pas moins très satisfaisante avec une durée de 4 ans.

La capacité d'autofinancement brute (CAF) consolidée augmente de près de 2 millions d'euros entre 2017 et 2018. Le taux de CAF progresse donc et passe de 15% à plus de 17%. Il convient d'émettre une réserve, toutefois sur l'intérêt de prendre en compte les résultats annuels des budgets annexes de zone dans ce calcul consolidé. En effet, le formalisme du ROB impose d'évaluer une situation consolidée or, les opérations de lotissement doivent plutôt être analysées sur le long terme et l'indicateur de capacité d'autofinancement est sans aucun doute peu pertinent pour ces budgets.



Au-delà du bilan financier 2017-2018 de l'ensemble des budgets, et Afin de définir les orientations budgétaires pour 2020, il convient d'analyser également les premières tendances pour 2019 et la projection pour les années à venir.

2ème PARTIE : CONTEXTE FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2020

Contexte économique national pour les collectivités

En 2019, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait une hausse pour la cinquième année consécutive (39,4 milliards d'euros, + 8,5 %). Avec des dotations quasiment stables et des recettes fiscales en progression en raison du dynamisme des droits de mutation et de la CVAE, mais également des bases des taxes ménages, les recettes de fonctionnement (227,3 milliards d'euros) augmenteraient plus rapidement (+ 2,1 %) que les dépenses de fonctionnement (187,9 milliards d'euros, + 0,9 %, soit une évolution inférieure à l'objectif national fixé par la loi).

Les dépenses d'investissement augmenteraient nettement (+ 9,2 %), financées notamment par l'épargne et une hausse de l'emprunt (+ 9,5 %). L'encours de dette s'élèverait à 175,6 milliards d'euros fin 2019, soit une légère progression.

2020 correspond également à la dernière année d'application des contrats entre l'État et les collectivités (au nombre de 321 dont 145 communes et 62 groupements) sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, en attendant une nouvelle génération.

Par ailleurs, la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales est désormais confirmée depuis la publication de la loi de finances pour 2020 le 29 décembre dernier. Ainsi, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation (TH) à compter de 2023. Cette suppression entraîne une réforme du financement des collectivités puisqu'au 1^{er} janvier 2021, le produit de TH sera remplacé :

- Pour les communes, par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties
- Pour les départements et intercommunalités, par une part de la taxe sur la valeur ajoutée.

La question de l'année de référence de ces compensations reste en suspens et constitue une incertitude forte sur l'évolution des ressources. La réforme fiscale est sans effet immédiat pour Grand Cognac et n'impactera pas le budget 2020 car le produit de la TH dégrèvée pour les 80% des contribuables amorcée en 2018, reste, pour l'heure, intégralement compensée par l'Etat. En revanche, l'autonomie financière de l'agglomération pourrait être limitée dans l'avenir.

Tendance 2019 et prospective financière 2019-2023

L'année 2019 a été marquée par le remaniement des compétences, la définition de l'intérêt communautaire et l'harmonisation des règles sociales, créant, cette année encore de fortes variations des dépenses et des recettes de l'agglomération.

En outre, le choix de mobiliser le fonds de roulement pour ne pas recourir à l'emprunt a permis de limiter le taux d'endettement de Grand Cognac. Cette capacité dont dispose l'agglomération ouvre des perspectives d'investissement intéressantes et laisse la possibilité de prévoir un plan d'investissement ambitieux.

Les résultats provisoires 2019 ainsi que les projections d'équilibre financier à horizon 2023 illustrent la nécessité de poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement et l'optimisation des recettes en 2020.

Les résultats projetés de fonctionnement 2019 du budget principal, qui restent à affiner en raison du traitement des rattachements et des restes à réaliser, seraient inférieurs à ceux de 2018. Cette baisse serait notamment due :

- A l'harmonisation du régime indemnitaire des agents de Grand Cognac
- Au décalage dans la perception des subventions d'équipement des compétences petite enfance jeunesse transférées
- Aux provisions pour risques liés à des contentieux en cours
- A la contribution en faveur du très haut débit

Sur la base d'une projection de résultats 2019, une prospective à horizon 2023 a été tirée.

Après l'approbation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) du budget principal en juin 2018 puis sa mise à jour lors du vote du budget primitif 2019, il convenait d'évaluer financièrement la capacité de l'agglomération à financer ce programme et ses coûts de fonctionnement induits. La prospective financière tient compte d'une projection de résultats 2019 et d'hypothèses d'évolution des charges et recettes de fonctionnement. Après plusieurs simulations, un scénario permet à l'agglomération de financer le PPI. Ce scénario présente les hypothèses d'évolution suivantes :

En dépenses de fonctionnement

- 0% d'augmentation pour les charges à caractère général et de personnel
- Prise en compte de la dernière année de baisse de la DSC en 2020 et fixation pérenne de l'enveloppe à compter de 2021
- Neutralisation des attributions de compensations
- 0% d'augmentation des subventions et +1% pour les contributions aux organismes de regroupement
- Aucune augmentation des subventions d'équilibre aux budgets annexes
- Maintien des dotations aux amortissements et des provisions pour risques et charges

En recettes de fonctionnement

- +1% de fiscalité ménages et économique, avec une perte de 400 000€ de CVAE en 2020 puis reprise de +2% de CVAE à compter de 2021
- Baisse globale des dotations d'Etat : de 50 000 € par an pour la dotation d'intercommunalité et de -2% pour les autres dotations
- Progression de 0,5% par an des produits des services de l'agglomération (tarifs)

En investissement

- 50 millions sur 6 ans avec en moyenne 22% de taux de subvention
- 1% de charges de fonctionnement induites par les investissements
- Le besoin de financement couvert par un emprunt sur 15 ans à 2% de taux d'intérêt

A ce stade de l'élaboration de la prospective financière de Grand Cognac, seule l'évolution du budget principal a été évaluée pour différentes raisons :

- Les PPI de certains budgets sont en cours d'élaboration et leurs impacts financiers ne sont pas encore définis (pôle médical, transport, extensions et créations de zones d'activités)
- Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont autonomes financièrement
- Les budgets déchets et Gemapi bénéficient d'un financement par une fiscalité dédiée permettant, leur équilibre financier à horizon 2023.

Cadrage budgétaire pour 2020 et projection de ratios

Le PPI, fruit du travail des commissions, est ambitieux pour le territoire et doit pouvoir être soutenu. Ainsi, le cadrage budgétaire proposé pour 2020 est en totale cohérence avec les résultats de la prospective financière et se veut rigoureux pour permettre à l'agglomération de porter ces projets.

Ce cadrage budgétaire devrait permettre de conserver d'une part une capacité de désendettement inférieure à 7 ans jusqu'à 2023 et d'autre part un taux de capacité d'autofinancement brute au-dessus des 8%.

3ème PARTIE : LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES

L'Enfance-Jeunesse : une compétence essentielle du projet de territoire de Grand Cognac

L'offre de services (petite enfance, enfance, jeunesse, pratique sportive, de loisirs, culturelle) est un élément clé du dynamisme du territoire. La compétence enfance jeunesse portée par Grand Cognac, en complémentarité de l'action des communes, améliore la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

Les projets phares qui seront portés en 2020 s'articuleront autour de 4 axes :

L'harmonisation des structures petite enfance du territoire comprenant :

- L'harmonisation des conditions d'inscriptions et d'accueil et révision des règlements intérieurs
- Le déploiement des Relais d'Assistants Maternels (RAM),
- Le déploiement des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP),

L'harmonisation des structures ALSH du territoire qui intégrera :

- L'harmonisation des tarifs sur l'ensemble des structures,
- La révision des conditions d'inscriptions et des règlements intérieurs,

Un partenariat avec la CAF et signature d'une convention territoriale globale pour 4 ans

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 17 décembre 2018 entre la CAF et Grand Cognac définit un plan d'actions co-construit et basé sur les résultats de l'étude enfance jeunesse réalisée par le cabinet Créham en 2018.

Cette CTG précise les modalités de financement pour :

- La mise en œuvre d'une coordination à l'échelle du territoire avec le financement par la CAF de 4 postes à hauteur de 80 %,
- Le nouveau contrat enfance jeunesse 2019 / 2022.

Un Projet d'Éducatif De Territoire (PEDT) en construction :

Un PEDT, coordonné par Grand Cognac, rassemble l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs éducatifs du territoire pour coordonner toutes les actions portées. Un scénario validé en comité de pilotage en mai 2019 présente les axes d'intervention suivants :

- Le plan mercredi
 - Veiller à la complémentarité des temps du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
 - Assurer l'inclusion et l'accessibilité
 - Inscrire les activités périscolaires en relation avec les acteurs du territoire
 - Proposer des activités riches et variées avec sorties éducatives et réalisations finales
- La coordination des actions Sport et Culture
 - Recenser les action existantes et mises en œuvre par les différents acteurs

- Coordonner les réalisations sur les différents temps de l'enfant et sur l'ensemble du territoire
- La participation au plan alimentaire territorial
 - Participer à une réflexion sur la restauration collective en mobilisant les acteurs
 - Sensibiliser les jeunes publics
 - à la qualité de l'alimentation
 - à la production alimentaire locale et biologique
 - à la prévention et gestion des déchets et des biodéchets

Un projet de construction d'une crèche à Châteauneuf dans le cadre du PPI

La construction d'une crèche à Châteauneuf est à l'étude pour répondre aux besoins de la population. Actuellement l'ensemble du territoire est équipé d'établissements d'accueil de jeunes enfants ouverts toute la semaine à l'exception du secteur de Châteauneuf. 50 000 € seront inscrits en 2020 pour engager l'opération d'un montant estimé à 1 600 000 €.

Un projet d'extension des locaux de l'ALSH de Segonzac

Les locaux de l'ALSH de Segonzac semblent sous dimensionnés au regard des besoins constatés. Il est envisagé, après étude précise des besoins et des possibilités d'extension, la construction d'une salle d'activités pour permettre d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions et répondre ainsi aux normes définies par la DDCSPP.

Une enveloppe de 170 000 € est envisagée pour la réalisation des travaux.

Une politique sportive composante de l'attractivité et de l'animation du territoire

La politique sportive portée par Grand Cognac, en complémentarité de l'action des communes, améliore la qualité de vie sur le territoire et contribue à l'activité économique. C'est un élément clé du dynamisme du territoire et du vivre ensemble à travers le développement de pratiques et d'événements de tous niveaux (compétition, loisir, familial, ludique, éducative ...).

La réussite d'une politique sportive est multifactorielle. Elle repose notamment sur des acteurs (associations, entreprises, bénévoles) et des équipements de qualité.

La politique sportive, validée en conseil communautaire le 8 novembre 2018, a pour finalité de :

- Répondre aux besoins de l'ensemble des usagers (de l'enfant au senior),
- Favoriser toutes les formes de pratiques (découverte, éducative, compétition, haut niveau, loisir, santé...).

Le sport est ainsi vecteur de :

- Qualité de vie sur le territoire et de lien social,
- Développement économique,
- D'animation et de promotion du territoire.

Le budget 2020 de la politique sportive pour 2020 s'articulera autour de 4 axes :

Le partenariat avec les associations sportives du territoire avec notamment :

- Le subventionnement des associations d'intérêt communautaire
- Le soutien à la pratique des jeunes
- Le soutien à l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation ou la promotion du territoire
- Le soutien aux sportifs de haut niveau.

Les interventions sur les équipements sportifs avec :

- La construction d'un stade de rugby à Cognac,
- La création de terrains de football à Jarnac,
- La gestion du stade Félix GAILLARD et des gymnases communautaires de Cognac, Châteaubernard et Châteauneuf.

La gestion et le développement des équipements aquatiques :

- La gestion de l'X'eau et des piscines estivales de Châteauneuf et Jarnac
- La mise en œuvre et financement d'un plan savoir nager pour tous les élèves d'écoles primaires du territoire.

Les actions en faveur des jeunes sportifs avec :

- Le soutien à la pratique sportive des jeunes pour toutes les associations du territoire par l'attribution de 25 € par jeune licencié sur présentation de projets spécifiques par les associations sportives.
- L'apprentissage de la natation pour tous les élèves d'école primaire du territoire au travers de 3 cycles de 10 séances par élève au cours de sa scolarité, du CP au CM2.

En matière d'investissement, le budget 2020 comprendra la réalisation de 4 opérations pour un montant prévisionnel d'environ 3,3 millions d'euros. Les projets concerneront :

- **L'aménagement de la plaine des sports à Jarnac :**

La première tranche du projet consiste en la création d'un terrain synthétique et la mise aux normes d'un terrain en herbe, ainsi que la construction de vestiaires. Il est programmé pour les années 2019 à 2021 avec un financement de 2 300 000 € en 2020.

- **La rénovation du parc des sports à Cognac**

Le projet consiste en la rénovation des équipements sportifs et la création d'un espace de réception tout en intégrant les obligations réglementaires d'aménagements urbains et de respect d'un site classé. Le projet est programmé de 2019 à 2024 avec un financement de 80 000 € pour 2020.

- **La rénovation de la piscine de Jarnac**

La piscine de Jarnac nécessite la réalisation de travaux sur les plages, les bassins et la réhabilitation intérieure du bâtiment. Ces travaux sont programmés en 2020 et 2021 pour un montant global de 1 750 000 €. Une enveloppe de 1 000 000 € est prévue dans le cadre du budget 2020.

- **La construction d'un stand de tir à l'arme à feu**

Les bâtiments du stand de tir situé à Châteaubernard sont vétustes et imposent d'importants travaux de rénovation. De plus cet équipement situé en milieu urbain pose de nombreux problèmes de cohabitation avec les riverains. Il est envisagé un projet dans une zone plus propice avec des techniques constructives permettant une meilleure isolation phonique. Ce projet est programmé de 2020 à 2023 pour un montant de 1 500 000 €. L'enveloppe 2020 s'élève à 25 000 €.



Une politique culturelle ambitieuse

Les actions en faveur de la culture ont pour vocation de mettre en valeur le patrimoine riche et fourni du territoire, mais aussi de faciliter l'accès à la connaissance au plus grand nombre par l'accompagnement des acteurs locaux du développement culturel et la création d'équipement de qualité. L'ensemble de ces actions participera à l'attractivité et à la notoriété de l'agglomération, la culture étant par ailleurs un vecteur de développement économique.

En matière d'investissement, le budget 2020 comprendra :

- **La création du réseau de lecture publique :**

L'année 2020 sera marquée par la mise en place effective du réseau de lecture *Libellus* composé des 4 équipements intercommunaux et de 7 équipements municipaux. Le premier trimestre sera consacré à la ré-informatisation puis à la mise en place du portail. Dans un second temps le travail se portera sur la circulation des documents avec l'acquisition d'un véhicule nécessaire aux transports des documents. Ce projet ambitieux est soutenu par le département et la DRAC.

La mise en place du nouveau logiciel a entraîné l'acquisition d'un parc informatique neuf pour les 11 bibliothèques. Afin de pouvoir bénéficier des subventions de la DRAC et du département (le seuil minimum étant de 6 000 euros), l'agglomération a organisé un achat groupé pour en faire bénéficier les communes et refacturera en 2020 déduction faite des subventions obtenues. L'installation des ordinateurs sur l'ensemble des bibliothèques du réseau représentera un budget de 24.000 euros.

L'expérimentation du département sur les ressources numériques s'est achevée fin 2019, le dispositif sera étendu à l'ensemble des bibliothèques de l'agglomération et représentera un budget de 10500 euros.

La bibliothèque de Cognac dispose d'un fonds ancien remarquable (+ de 20.000 ouvrages). La perspective d'un futur déménagement de la bibliothèque dans un nouveau bâtiment nécessite un travail d'inventaire et de rétro-conversion indispensable pour mieux connaître la nature et la valeur de ce fonds. Un agent sera missionné sur cette tâche.

- **La restauration du château de Bouteville :**

La restauration de ce château reste un des projets phare pour l'agglomération puisqu'un montant de 329 477 euros est proposé pour 2020. Les prochains travaux porteront sur les ailes EST, Sud et Ouest, l'objectif étant de pouvoir utiliser la grande salle de l'aile Est pour y donner des réceptions. L'aile Sud qui fait la liaison entre l'aile Est et Ouest sera traitée de façon contemporaine (galerie en verre), tandis que l'aile Ouest sera traitée de façon traditionnelle avec la reconstitution du porche d'entrée rendue possible grâce à des sources iconographiques.

Le diagnostic archéologique préventif réalisé en 2019 a permis de découvrir d'importants vestiges du château du haut moyen-âge. Un second diagnostic archéologique sera réalisé en 2020 pour enrichir le premier.

En 2020, le château accueillera la part des Anges célèbre vente aux enchères portée par le BNIC.

Les animations et les actions de mécénat seront maintenues afin de continuer à lever des fonds pour la restauration du château et faire vivre le château.

- **La création d'un édifice culturel :**

Inscrit au PPI, ce projet vise à réunir dans un même lieu la bibliothèque de Cognac, le conservatoire et les archives liées au monde du cognac. Un assistant à maîtrise d'ouvrage sélectionné en 2019 aidera l'agglomération dans la définition des besoins. La recherche d'un site en cœur de ville, pour l'implantation de ce futur équipement est toujours d'actualité. Une enveloppe pour l'acquisition du foncier est à maintenir.

Ce projet, inscrit dans le programme « Action Cœur de Ville », sera soutenu par le département et la DRAC.

- **La création d'une scénographie de réalité virtuelle :**

Afin de renforcer l'attractivité, mais aussi d'offrir des nouveaux outils de médiation aux 3 équipements muséographiques dont l'agglomération à la gestion, 6 casques de réalité virtuelle vont être installés au printemps 2020 (2 à l'Espace découverte, 2 au Musée des arts du cognac et 2 au musée d'art et d'histoire). Ces casques présenteront 6 séquences historiques du territoire (dinosaures, néolithique, art roman, renaissance, gabarre et le cognac) et offriront aux visiteurs la possibilité d'interagir entre eux et de découvrir des épisodes de notre patrimoine de façon ludique tout en gardant un aspect scientifique.

La mise en place de cette scénographie a une incidence très forte sur le fonctionnement des 3 équipements puisqu'un agent doit être en permanence à proximité. Le rapprochement de l'Espace découverte et du musée des arts du cognac devrait s'accélérer en 2020 puisqu'il n'y aura plus qu'une seule entrée et sortie, une seule boutique, entraînant une réorganisation complète des équipements. Plusieurs recrutements de saisonniers pour assurer l'accueil sont à prévoir (temps non complets). Une réflexion sur la tarification est en cours.

Un plan de communication ambitieux est envisagé afin de faire connaître ce projet innovant.

Le projet est soutenu par le département.

Engagé sur le budget 2020, ce projet pour un montant de 322 464 euros (tranche ferme) sera réalisé courant 2020.

- **Le développement des musées de Cognac :**

Le projet scientifique et culturel des musées de Cognac est en cours d'écriture. Ce document stratégique vise à donner de nouvelles perspectives pour les musées et plus particulièrement pour le musée d'art et d'histoire qui nécessitera d'importants travaux de réhabilitation, une nouvelle scénographie, mais aussi une politique d'acquisition et d'expositions temporaires ambitieuses. Des travaux importants sont à prévoir, ils pourront être soutenus par la DRAC une fois le projet scientifique et culturel validé.

Le musée des arts du cognac devrait changer de nom pour devenir le musée des savoirs faire du cognac.

- **La rénovation de la route Claude Bonnier :**

Il y a quelques temps des bornes faisant référence à Claude Bonnier ont été installées, elles sont désormais en mauvais état. L'agglomération s'est portée volontaire pour être le chef de file pour gérer un groupement de commande des nouvelles bornes à installer en remplacement des anciennes.

D'autre part, Grand Cognac interviendra également en 2020 pour :

- **L'éducation artistique et culturelle :**

Depuis la mise en place des parcours culturels en 2018, des contacts réguliers ont été établis entre la DRAC et le service culture dans le cadre d'actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle. La DRAC vient de flécher une première enveloppe pour des actions où des artistes professionnels interviendront et souhaite développer des partenariats avec les collectivités territoriales afin de généraliser sur l'ensemble du territoire national le *100% EAC*. Pour cela un contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CTEAC) pourrait être signé fin 2020 visant ainsi à structurer l'éducation artistique et culturelle.

- **Le Pays d'art et d'histoire :**

Le travail commencé en 2019 se poursuivra avec l'objectif d'un dépôt du dossier pour 2021. A ce jour, l'animateur du patrimoine de la ville de Cognac est mis à disposition plusieurs heures par mois afin d'aider l'agglomération dans la rédaction du dossier de candidature.

- **L'inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO :**

L'agglomération poursuit son soutien à l'association les savoir-faire du cognac, qui porte le dossier.

- **Le soutien aux associations :**

L'agglomération continue à apporter son soutien aux associations culturelles qui organisent des festivals, ou participent à la promotion et à l'animation du territoire. Une enveloppe de 133 400 euros y est consacrée.

- **Micro-Folies :**

Ce dispositif impulsé par le Ministère de la Culture fera l'objet d'une étude de faisabilité en vue d'un déploiement sur notre territoire. Il s'agit « d'espaces modulables de démocratie culturelle et d'accès ludique aux œuvres des plus grands musées nationaux qui intègrent un musée numérique, un Fab-Lab, un espace de rencontre et qui permettent à ses visiteurs de se situer des deux côtés de la création en étant spectateur mais également créateur ». Accompagné financièrement par l'Etat, il a vocation à s'implanter aussi bien dans les quartiers politique de la Ville mais également en milieu rural.

Favoriser le développement économique sur le territoire

Les actions en faveur du développement économique concernent d'une part l'aménagement de foncier destiné aux entreprises (budgets annexes) et le déploiement de mesures d'accompagnement des entreprises et des filières, ainsi que l'entretien des zones d'activités (budget principal). Concernant l'accompagnement des entreprises, les actions inscrites au budget 2020 seront les suivantes :

- **Le soutien à la création et le développement des entreprises du territoire**

La signature avec la Région Nouvelle Aquitaine de la convention dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII courant 2019 a permis à Grand Cognac de mettre en place un programme de soutien aux entreprises. Aussi, en 2020 les dispositifs ADEL Croissance (soutien à l'investissement des TPE locales) et Prêt Croissance seront déployés sur l'ensemble de l'année pour un montant total estimé à 100 000 €

- **Favoriser l'accès à l'innovation, levier de développement de l'écosystème local**

La présence de Grand Cognac au sein de la Technopole Eurekatech en tant que membre fondateur depuis juin 2019 facilite la construction d'une stratégie commune avec Eurekatech. Aussi en 2020 Grand Cognac travaillera à la poursuite des actions visant à renforcer les liens entre les deux bassins économiques que sont Cognac et Angoulême mais également de développer la culture de l'innovation sur le territoire. En complément, le partenariat avec l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle Aquitaine permettra la détection et l'accompagnement des projets à fort potentiel. Ces actions s'élèvent 30 000 €.

- **L'accompagnement des entreprises de l'inter-filière du cognac dans leurs problématiques de recrutement**

La poursuite des actions de GPECT autour de la démarche DEFI cognac permettra d'accompagner les entreprises sur le recrutement des cadres et techniciens supérieurs, la promotion des métiers et secteurs d'activités en tension, la poursuite des engagements pris sur l'accompagnement à l'emploi du conjoint, ou encore la mise en place d'expérimentation autour des thématiques : qualité de vie au travail/attractivité des entreprises/attractivité du territoire. La mise en œuvre de ces actions représente un budget prévisionnel de 45 000 €. Une convention de soutien signée avec la Région Nouvelle Aquitaine en 2019 permet à Grand Cognac de bénéficier d'un soutien financier de 55 000 € répartis sur trois ans pour l'ensemble de ces actions.

- **La poursuite des actions d'animation économique du territoire et de soutien en faveur de la structuration de filières**

Grand Cognac poursuivra en 2020 l'organisation et l'animation de temps d'échanges dédiés à des thématiques économiques en lien avec les besoins des entreprises (petits déjeuners de l'économie) (3 500€).

En parallèle, et pour favoriser les logiques de filières et de mise en réseau des acteurs, la communauté d'agglomération continuera d'accompagner les acteurs portant des programmes d'actions visant à renforcer l'économie du territoire à travers notamment des logiques collectives et de filières (170 000€).

- **Le soutien des actions en faveur de l'insertion et l'orientation des publics éloignés de l'emploi et des jeunes**

Le soutien à la Mission Locale Arc Charente pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions à destination des jeunes de moins 25 ans (75 000€), ainsi que le portage du dispositif chantier d'insertion « La clé de Voûte » permet d'assurer sur le territoire un accompagnement de proximité et de qualité auprès des publics les plus fragilisés sur les thématiques emploi insertion et orientation (270 000€ - masse salariale comprise). Il est à noter que le dispositif chantier d'insertion est compensé par des subventions provenant du Département de la Charente, de l'Etat (DIRECCTE) et du Fonds Social Européen pour un montant annuel moyen de 222 000€.



- **La requalification des espaces économiques afin de conforter et de maintenir les entreprises**

La démarche de requalification de la Zone du Fief du Roy à Châteaubernard se poursuivra en 2020 avec le démarrage de la première tranche de travaux (500 000 €).

- **La création d'un lieu mutualisé dédié au développement économique, à l'enseignement supérieur et à l'innovation**

La création d'un lieu mutualisé dédié au développement économique du territoire sera impulsée en 2020. Il s'agira de créer les conditions favorables à la mise en place d'un projet collectif articulé autour de plusieurs thématiques (accompagnement/conseil aux entreprises, parcours entrepreneurial, innovation, enseignement supérieur, emploi/formation/orientation), et de déterminer les rôles, contributions et apports de chaque partenaire et d'en consolider les aspects stratégiques. Une fois cette étape franchie, les études de pré-programmation commenceront. Pour ces démarches, une somme de 100 000 € sera inscrite.

Accompagner le développement d'une filière autour du maraîchage

L'ambition de Grand Cognac est de développer et d'animer sur le territoire un réseau d'acteurs visant à accompagner les porteurs de projets, afin de structurer une filière alimentaire de qualité (50 000€). Suite à l'appel à projets lancé par la Région, et pour lequel Grand Cognac a été retenu, les dépenses de personnel seront soutenues sur 18 mois par la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 70%. Parallèlement, la réflexion autour de l'aménagement et l'exploitation de la ferme de Jarnac se poursuivra.

Le fleuve Charente

Grand Cognac réalisera en 2020 la continuité, sur son territoire, de la véloroute nationale dénommée Flowvélo, reliant Thiviers (24) à l'Île d'Aix (17) via Angoulême, Jarnac, Cognac, Saintes et Rochefort. Cette véloroute a été inscrite au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire, le 11 mai 2011.

Les retombées économiques du tourisme à vélo sont importantes. Sur les territoires, ces retombées sont de l'ordre de 65 à 105 € de dépenses journalières par touriste (contre 54 € pour l'ensemble des touristes). Le comptage mis en place sur la commune de Merpins, sur l'itinéraire, a ainsi mis en évidence, sur une durée de 8 mois en 2018, le passage de 9000 cyclotouristes.

Sur le territoire communautaire, la Flowvélo correspond à un linéaire de 35 km restant à réaliser, entre les communes de Mosnac et de Gensac La Pallue. Un linéaire d'environ 12 km est actuellement en cours de travaux, correspondant à une première phase d'aménagement.

Le montant de l'Autorisation de Programme est de 5 millions d'euros TTC, avec un objectif de subventionnement du projet de 60%. L'autorisation de programme intègre les travaux, les études, les acquisitions foncières.

La dépense 2020 est estimée à 1,9 millions d'euros € TTC. Cette phase correspondra à :

- La fin des travaux de la phase 1,
- Aux travaux phase 2 d'Angeac-Charente à l'amont de Jarnac,
- L'aménagement paysager des quais de Juac,
- Au déploiement de bornes à eaux noires.

Vers une destination touristique structurée

Le développement de l'économie touristique de la destination figure parmi les principaux leviers de développement local durable du territoire.

Les grandes orientations budgétaires proposées ci-dessous découlent du Schéma de Développement Touristique Local et de l'ambitieuse vision politique de la destination qu'il traduit, faisant la part belle aux investissements.

Ces orientations s'entendent hors masse salariale.

- **La qualification des équipements touristiques communautaires**

Dans le cadre de sa compétence « aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements touristiques », Grand Cognac assure la gestion et le développement d'infrastructures sur lesquelles il convient notamment de réaliser des travaux d'entretien et de mise aux normes, afin de concourir à rendre un service de qualité aux usagers.

Les équipements de la base plein air André Mermet requièrent une attention particulière en raison des publics sensibles (notamment enfants) qui y sont accueillis et des enjeux d'image qu'elle véhicule auprès des touristes comme de la population locale. Certains de ces équipements se trouvent dans un état de dégradation prononcé. Ainsi, il est proposé d'entreprendre les travaux les plus urgents : réfection du revêtement du bassin et réfection de la dalle des jeux gonflables notamment. Le renouvellement des mobiliers extérieurs et jeux endommagés est également nécessaire.

Par ailleurs les conditions de la gestion externalisée des campings imposent à l'agglomération de finaliser les travaux portant sur les gros investissements tels que la réfection des blocs sanitaires du camping de Cognac, la rénovation de la piscine et le renouvellement de la borne camping-car de Jarnac.

Enfin, la toiture du moulin de Prézier nécessitera une révision complète.

Equipements touristiques HT mettre en TTC		
	Fonctionnement	Investissement
Charges	168 000 €	753 600 €
Produits	181 000 €	198 400 €
Solde	13 000 €	-554 600 €

- **Structuration des filières touristiques prioritaires**

La définition du Schéma de Développement Touristique Local, en cours de finalisation, a donné lieu à l'identification des filières touristiques prioritaires pour le territoire : l'œnotourisme, le slow tourisme et l'évènementiel.

L'œnotourisme incarne le principal facteur d'attractivité de notre destination, notamment grâce aux maisons de cognac totalisant près de 120 000 visiteurs par an. Cette offre de visites, bien que très attractive, ne se suffit pas à elle-même et il convient à présent d'accompagner la structuration touristique et la mise en réseau de l'ensemble de la filière : viticulture, tonnellerie, design packaging, etc. Les aides économiques et l'accompagnement des porteurs de projets y contribueront.

Le développement du slow tourisme figure également parmi les priorités : structuration et mise en tourisme de la Flowvélo, tourisme fluvial, itinérance douce, valorisation du patrimoine, etc. En 2020,

une attention particulière sera portée à la création d'un gîte d'étape le long de la Flowvélo, la construction d'un bateau à passagers, le développement de l'offre canoë, le balisage et la signalisation randonnée sur l'ensemble du territoire. Une étude de faisabilité technique portant sur la valorisation des Carrières de Saint-Même devrait être lancée.

L'événementialisation du territoire apparaît comme un axe de développement à ne pas négliger pour conquérir les cibles familles et affaires tant convoitées. Ainsi l'agglomération continuera d'apporter son soutien à différentes structures touristiques, culturelles ou sportives (aides économiques) et poursuivra la mise en œuvre de dispositifs spécifiques tels que Fleuve en Fête, l'été actif ou le Pass Découverte. Par ailleurs, une étude portant sur la structuration de la filière affaires et événementiels devrait être lancée en 2020.

Filières touristiques TTC		
	Fonctionnement	Investissement
Charges	83 500 €	479 800 €
Produits	28 000 €	100 000 €
Solde	-55 500 €	-379 800 €

- **Promotion de la destination**

Détentrice de la compétence obligatoire « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme », l'agglomération a choisi de confier l'accueil, l'information, la promotion, la coordination des acteurs du tourisme et la commercialisation de l'offre à son office de tourisme. Une subvention de fonctionnement d'un même montant qu'en 2019, soit 515 000 €, sera proposée.

Dans ce cadre et en cohérence avec le Schéma de Développement Touristique Local, la stratégie d'accueil et de diffusion de l'information sera revue à l'échelle de la destination, notamment grâce à la modernisation des bureaux d'information touristique de Jarnac (5 000 visiteurs / an) et Cognac (60 000 visiteurs / an). De même, la stratégie marketing pilotée par l'Office de Tourisme sera affinée afin de se concentrer sur les marchés de proximité (Nouvelle Aquitaine et Ile de France notamment) à destination des cibles suivantes : familles, « empty-nesters » (couples CSP+ sans enfants), clientèles MICE (affaires et événementiels) et populations locales et de proximité.

Par ailleurs, Grand Cognac s'est engagé dans le collectif du Contrat de Destination Cognac à hauteur de 35 000 € par an pendant 3 ans. Ce projet rassemble une douzaine de contributeurs dont 7 EPCI voisins, les départements de la Charente et de la Charente Maritime et la Région. Le contrat de destination est un outil opérationnel visant à internationaliser la destination : structuration de l'offre, promotion sur 3 marchés lointains (USA, Chine, Royaume-Unis), observatoire, ingénierie touristique.

Enfin, le produit prévisionnel de la taxe de séjour collectée par Grand Cognac est estimé à 200 000 €.

Promotion de la destination TTC		
	Fonctionnement	Investissement
Charges	550 000 €	594 800 €
Produits	200 000 €	127 600 €
Soldes	- 350 000 €	-467 200 €

Il convient de noter que le tourisme est un axe majeur du développement économique qui représente, en 2019, à près de 48 millions d'euros pour le territoire.

Une politique de l'habitat en faveur de l'accueil, de l'accès au logement et des logements dignes

Les actions prioritaires en matière d'habitat pour 2020 seront :

- **La participation à la résidence Habitat Jeunes :**

L'année 2020 verra la fin de la construction de la Résidence Habitat Jeunes, pour laquelle une AP/CP avait été créée pour verser une subvention totale de 700 000 €. Sur ce montant, 200 000 € ont été versés en 2019 ; les 500 000 € restant devraient pouvoir être versés en 2020, la fin des travaux étant prévue pour juillet 2020 et l'ouverture de la Résidence Habitat Jeunes pour septembre.

- **Le maintien des dispositifs transitoires de la politique de l'habitat :**

Dans l'attente de son PLH, Grand Cognac a mis en place des dispositifs transitoires permettant de soutenir des projets en matière d'habitat sur son territoire. Ils seront maintenus en 2020, jusqu'à l'approbation définitive du PLH.

Le dispositif de soutien à l'amélioration du parc de logements privés, mis en place à l'issue de la convention départementale du PIG (Programme d'Intérêt Général) « Habiter Mieux » en juin 2018, se poursuivra sur l'année 2020, jusqu'à la mise en œuvre du nouveau PIG à l'échelle de Grand Cognac et de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) multi-sites, inscrits dans le programme d'actions du PLH.

Dans le contexte actuel de limitation de la consommation foncière et afin de développer les actions visant au réinvestissement du bâti existant pour créer du logement, un règlement a été mis en place en juin 2019 afin de soutenir la production de logements locatifs portée par les communes dans du bâti communal existant.

Enfin, toujours dans l'attente du PLH, un règlement d'intervention avait également été mis en place pour soutenir la production de logements par les bailleurs sociaux, tant en acquisition-amélioration qu'en production neuve.

- **La mise en œuvre du programme d'actions du PLH :**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), soumis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) pour avis, pourrait être mis au vote pour validation définitive au conseil communautaire de juin 2020. Le second semestre 2020 devrait donc voir l'engagement des actions inscrites dans le PLH, notamment :

- Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » à l'échelle du territoire,
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites sur les 4 centralités de la communauté d'agglomération (Châteauneuf, Cognac, Jarnac, Segonzac),
- La poursuite du soutien au développement du parc locatif social public, avec un financement plus soutenu sur les opérations mobilisant du bâti existant,
- La poursuite et le renforcement du soutien à la production de logements locatifs communaux dans du bâti existant.

Ainsi, pour le développement de la politique habitat de la communauté d'agglomération en 2020, seront proposés des inscriptions budgétaires qui permettront de maintenir les dispositifs existants et d'engager, à la suite, les actions inscrites dans le PLH.

Pour le dispositif de soutien à l'amélioration du parc de logements privés qui sera remplacé par le futur PIG, 259 400 € de crédits annuels sont prévus en investissement. Pour l'OPAH-RU multi-sites, ce sont 150 000 € par an qui sont prévus en investissement dans le PLH. Le dispositif de suivi-animation mutualisé du PIG et de l'OPAH-RU multi-sites, qui sera confié à un prestataire, devrait s'inscrire dans le budget pour 100 000 € par an de dépenses, mais des subventions ANAH et Action Logement devraient permettre de limiter le reste à charge pour la communauté d'agglomération à hauteur de 50 000 € par an maximum.

La poursuite du soutien à la production de logements sociaux publics, mis en œuvre sous la forme d'une AP/CP, s'inscrit à hauteur de 109 300 € par an dans le PLH. L'année 2020 devrait notamment voir débiter le projet de 31 logements sociaux porté par Logélia sur Segonzac, projet intergénérationnel, proposant notamment des logements pour les étudiants en lien avec l'université du Cognac et des spiritueux. Un programme de 16 logements sociaux familiaux, porté par Domofrance, pourrait également s'engager en 2020 sur le site de l'ancien hôpital de Cognac. Enfin, dans le cadre d'une opération mixte (projet comportant des logements ordinaires et sociaux), une vingtaine de logements sociaux serait proposés par Noalis en plein centre-ville de Cognac.

Enfin, le dispositif de soutien à la production de logements communaux dans du bâti existant sera renforcé dans le cadre du PLH puisqu'il s'inscrira dans le budget à hauteur de 150 000 € par an, le dispositif transitoire préalable ayant été inscrit au budget 2019 pour un montant de 100 000 €. Afin de faciliter et de fluidifier la mise en œuvre des projets communaux, la création d'une AP/CP sera proposée pour ce programme.

- **L'accueil des gens du voyage :**

Des crédits à hauteur de 210 000 € seront inscrits pour le projet des 2 terrains familiaux sur Segonzac, l'avant-projet sommaire ayant chiffré les travaux à plus de 190 000 €.

L'aire de grands passages, pour laquelle un certain nombre d'acquisition de terrains se sont déroulées en 2019, s'inscrira également dans le budget, à hauteur de 200 000 €.

Dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, est également prévue la création d'une aire de petits/moyens passages à Châteauneuf. Enfin, des travaux de remise en état seront aussi à prévoir pour l'aire d'accueil de Cognac.

La gestion de l'ensemble des équipements existants et de ceux qui seront créés sera confiée au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC) auquel Grand Cognac a contribué en 2019 pour près de 90 000 € ; il sera proposé de réévaluer ces crédits, à hauteur de 100 000 €, compte tenu de l'augmentation du nombre de places dans les équipements d'accueil gérés par le SMAGVC.

La voirie

Création d'un ouvrage de franchissement de la RN 141 à Châteaubernard

La commune de Châteaubernard accueille plusieurs zones d'activités économiques qui se sont développées de part et d'autre de la route nationale 141. Cette dernière constitue à la fois un vecteur de développement et une barrière physique aux échanges entre les zones.

Le développement économique du bassin cognaçais engendre une augmentation des flux routiers et des engorgements qui vont s'accroître à l'avenir, sachant que le projet de doublement de la RN 141 n'est pas défini à court ou moyen terme par l'Etat.

Afin de fluidifier les échanges, tant commerciaux que logistiques, il est projeté de créer un ouvrage de franchissement de la RN 141 entre la zone d'activités de Bellevue et les secteurs de l'Anisserie et de l'avenue d'Angoulême.

Le projet est inscrit au PPI à hauteur de 5 500 000 € TTC, comprenant l'ouvrage d'art et ses voies de liaison. Un montant de 150 000 € serait proposé au BP 2020 pour l'achat de foncier et les études préliminaires de conception.

Création d'une voirie sur l'emplacement réservé des Quillettes à Châteaubernard

Afin de faciliter l'accès à la zone industrielle de la rue du Commerce et aux entreprises situées rue Jean Monnet, d'améliorer la fluidité du trafic ainsi que la sécurité des usagers et de limiter le trafic PL dans la zone urbaine habitée, un projet d'aménagement de voirie est en cours d'études. Inscrit au PPI pour un montant total de 1 200 000 € TTC, les dépenses estimées pour 2020 s'élèvent à 380 000 € TTC (études et début des travaux).

Entretien des voies communautaires

Grand Cognac est compétent sur une quarantaine de voies communautaires dont environ 20 km en zone d'activité.

Afin d'assurer un niveau d'entretien satisfaisant, Une enveloppe de 120 000 € est proposée pour assurer le renouvellement des revêtements de surface.

Par ailleurs, Grand Cognac se propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux de gros entretien de voirie pour le compte des communes qui le souhaitent.

Construire le territoire de demain

La construction du territoire de demain passe par la planification et la réalisation d'infrastructures. Ainsi, le budget 2020 s'inscrit ainsi dans la continuité du budget 2019 pour :

- **L'élaboration et évolution des documents d'urbanisme des communes :**

Les procédures en cours sur les communes vont se poursuivre en 2020, toujours dans le cadre de l'AP/CP créée pour ces opérations. Compte tenu des procédures encore en cours et du réalisé 2019, il est proposé d'inscrire 160 000 € de crédits pour l'année 2020, un certain nombre de procédures venant à se terminer en 2020 et donc à être soldées sur cette année budgétaire. A noter que ces dépenses engagées par Grand Cognac sont compensées financièrement par les communes bénéficiaires via une baisse ponctuelle de leur AC.

- **La Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :**

L'élaboration du PLUi engagée en février 2018 entrera en 2020 dans sa troisième phase, celle de la construction du zonage et du règlement, l'année 2019 ayant été consacrée à l'élaboration du PADD. S'agissant d'une AP/CP d'un montant de 800 000 €, il est proposé d'inscrire 175 000 € en crédits de paiement pour l'année 2020.

- **L'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) :**

Ce chantier, initialement prévu en 2019, va réellement s'engager budgétairement sur l'année 2020, l'appel d'offres ayant été lancé en octobre 2019. Le prestataire retenu pour accompagner Grand Cognac dans l'élaboration de ce RLPi devrait être choisi en ce début d'année 2020 et les travaux

s'engager à partir de ce moment-là. Il est ainsi proposé de prévoir 60 000 € pour l'élaboration de ce document.

- **Le déploiement du Très Haut Débit (THD) :**

Les travaux engagés par Charente Numérique vont s'amplifier. La participation de Grand Cognac aux investissements en 2020 pourrait s'établir à hauteur de 415 000 € pris en charge par la section de fonctionnement.

Lutter contre la désertification médicale

L'année 2019 a permis la validation du plan santé de manière à lutter contre la désertification médicale ainsi que la réalisation de fiches actions ; 28 au total.

2020 sera donc l'année de concrétisation du plan retenu permettant de :

- Créer les conditions favorables d'exercice de la médecine notamment par :
 - o L'accompagnement à la création de structures d'exercice regroupé et coordonné,
 - o Le soutien aux acteurs de santé qui souhaitent se coordonner par la création d'une Communauté Professionnelles Territoriale de Santé,
- Améliorer l'attractivité du territoire et l'accueil des nouveaux professionnels de santé notamment par :
 - o Le partenariat avec le centre universitaire de la Charente,
 - o L'organisation ponctuelle (ou la participation) d'évènements de façon à promouvoir le territoire et le développement d'une campagne de communication auprès des Universités,
 - o La facilitation de l'installation du médecin et de sa famille sur le territoire de Grand Cognac,
- Faciliter l'accès aux soins pour tous et en particulier pour les plus empêchés (les séniors, les personnes en situation de handicap, les jeunes) notamment par :
 - o La mobilisation du service intercommunal « Trans'porte » pour faciliter le transport des personnes en situation de handicap ou peu autonomes vers les structures médicales,
 - o l'information et la sensibilisation des personnes âgées à travers les CLIC (centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées).

Afin que chaque action soit connue de tous, des brochures seront proposées et disponibles sur les différents sites communautaires, dans les mairies et maisons de santé du territoire.

En lien avec ce plan santé, le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Ars est bien avancé et marquera une étape importante au cours de l'année 2020 avec le début des travaux. Son coût est estimé à 1 295 322 € TTC dont 852 000 € TTC de travaux, avec des crédits de paiement 2020 à hauteur de 670 000 €.

L'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires étant une des réponses à la désertification médicale dans la mesure où elle profite autant aux professionnels de santé (conditions d'exercice facilitées, partage de dossiers médicaux...) qu'aux patients (offre de soins élargie, continuité de la prise en charge, meilleur suivi), d'autres projets sont à l'étude et suivis par l'Agence Régionale de la Santé : à Cherves-Richemont mais aussi à Châteauneuf, au sein du centre hospitalier.

Consolider l'implantation de l'enseignement supérieur et de la recherche, et favoriser les conditions de vie étudiantes

L'année 2020 sera l'occasion de voir s'achever les travaux de réhabilitation de l'Université des Spiritueux de Segonzac et donc d'accueillir dès septembre 2020 étudiants et formations dans un nouvel environnement. Engagés dans le cadre d'une AP/CP, le montant global des crédits de paiement 2020 devrait s'élever à 1 720 000 €.

Le soutien au Campus des Valois pourra accompagner son action sur le territoire tant en matière d'accompagnement des étudiants que de coordination des établissements d'enseignement supérieur ou encore de développement de l'offre sur le territoire (32 000€).

La particularité économique et viticole du territoire amène un ensemble de chercheurs (27 au total) dépendants de plusieurs Universités à souhaiter porter un travail de recherche en sciences économiques et sociales autour de la thématique suivante : Analyse pluridisciplinaire d'un territoire viticole en transition(s) : le bassin du cognac comme modèle méthodologique transposable. Aussi, pour soutenir cette dynamique un soutien financier de Grand Cognac pourrait être envisagé (8000 €/an pendant 3 ans)

De plus, Grand Cognac a été lauréat d'un appel à projets dans le cadre d'« Action Cœur de Ville » pour accueillir une antenne du Centre National des Arts et Métiers (CNAM). Elle ouvrira, dans un premier temps, sur le site de l'Hôtel de Communauté.

En parallèle, Audencia ouvrira, sur le site de l'Université des eaux de Vie de Segonzac, un master « French art de vivre » spécialisé dans les spiritueux, ainsi qu'un bachelor. Cette action est sans impacts financiers pour Grand Cognac.

La mise en œuvre des premières actions du Schéma Local Enseignement Supérieur Recherche et Innovation verra le jour en 2020 notamment autour des questions de diffusion de la culture de l'entrepreneuriat auprès des jeunes ou encore de l'accueil et de la vie étudiante (15 000€)

La lutte contre le dérèglement climatique

L'année 2019 a marqué la fin de l'élaboration du PCAET avec la transmission pour avis du projet de PCAET à l'autorité environnementale : la DREAL Nouvelle-Aquitaine, mission évaluation environnementale, ainsi qu'à la Région Nouvelle-Aquitaine. 2020 débutera par l'approbation du PCAET par le conseil communautaire et verra la réalisation de nombreuses actions issues du plan d'actions.

Le plan d'actions du PCAET est la réponse de Grand Cognac aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique. Il se décompose en 4 axes stratégiques et 1 axe transversal. Ces 4 axes sont les 4 clés d'entrée multisectorielles qui résument également les 4 fonctions principales du territoire :

- Axe 1 Résidentiel – urbanisme – Tertiaire : habiter et résider **10 actions**
- Axe 2 Se déplacer et transporter **8 actions**
- Axe 3 Agriculture – consommation – déchets : consommer **9 actions**
- Axe 4 Industrie et production EnR : travailler et produire **4 actions**

L'axe transversal concerne l'animation du PCAET et du plan d'actions.

Pour la première année de mise en œuvre du plan d'actions, il est important d'insister sur deux volets : la communication et l'approfondissement de certains points suite au diagnostic : la pollution de l'air et le développement des énergies renouvelables (EnR).

Pour le volet communication, les partenariats noués depuis la réalisation du diagnostic avec des organismes experts des questions climatiques et énergétiques, nous permettront d'envisager plusieurs actions en 2020 : renforcement des permanences de l'Espace Info Energie, organisation de balades thermographiques, visites de sites énergétiquement exemplaires, réunion d'information et de sensibilisation sur les problématiques énergétiques et du changement climatique dans les projets d'urbanisme, valorisation du cadastre solaire, communication autour de divers projets communautaires en lien avec les axes du plan d'actions du PCAET : le projet alimentaire territorial, le gaspillage alimentaire, la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communautaires.

Enfin, le diagnostic du PCAET a révélé 2 points importants qu'il conviendra d'étudier et de travailler de manière plus approfondie :

- **la pollution de l'air**

En raison de la présence de zones industrielles mais aussi de zones viticoles avec l'utilisation de produits phytosanitaires, quatre communes sont classées « sensibles à la dégradation de la qualité de l'air ». Le partenariat avec l'ATMO nous permettra de réaliser un bilan météorologique spécifique aux quatre communes ciblées mais aussi de sensibiliser les industries sur les enjeux de la qualité de l'air et développer des moyens d'actions. Cotisation ATMO 2020 : 7 705 €

- **les EnR**

La part des EnR dans la consommation d'énergie finale actuelle est seulement de 10% (soit 256 GWh d'énergie produite) : le bois-énergie est prépondérant essentiellement dû au bois bûche en individuel, la méthanisation concerne le traitement des vinasses de Cognac par Revico ainsi que le traitement des déchets de Calitom sur le site de Ste-Sévère. Le solaire photovoltaïque est très peu présent, quant à l'éolien, l'existence de la servitude de 24 km autour de la base aérienne empêche tout projet d'implantation d'éoliennes. Pour autant, la transition énergétique ne peut se faire sans le déploiement des EnR. L'objectif fixé à l'horizon 2050 est d'atteindre 42% de la consommation d'énergie finale du territoire. De quelle manière y arriver compte-tenu des contraintes actuelles ?

Une étude visera à étudier le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire : il s'agirait de dresser un état des lieux global des EnR, étudier le gisement disponible sur le territoire, établir un plan d'actions de projets potentiels en définissant les conditions propices à leur mise en place. Coût estimatif de l'étude : 20 000 € TTC.

La gestion des eaux pluviales

Grand Cognac est compétente pour les eaux pluviales urbaines depuis le 1^{er} janvier 2020. L'année 2020 sera dédiée à la mise en place de la compétence en lien avec les 57 communes (convention de délégation d'exercice de la compétence, réalisation d'un diagnostic patrimonial des réseaux d'eaux pluviales, CLECT...).

Les coopérations territoriales pour renforcer la visibilité et l'influence de Grand Cognac

En 2018, les agglomérations de GrandAngoulême, Grand Cognac, Saintes et Royan-Atlantique ont lancé officiellement l'Entente Val de Charente – Océan, un partenariat qui vise à mener des actions en commun, et à avoir une influence croissante au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine. L'année 2020 verra la finalisation du diagnostic cartographique territorial mené par le cabinet A'Urba, et la formalisation d'actions coordonnées (valorisation du fleuve Charente, etc...). Pour cela, l'Entente dispose d'un budget annuel de 40 000€, auquel chaque collectivité membre contribue à hauteur de 10 000€.

En parallèle, Grand Cognac poursuit les actions menées de concert avec certaines agglomérations membres de l'Entente, par exemple avec GrandAngoulême dans le domaine du développement économique via la technopole EurekaTech, ou avec la communauté d'agglomération de Saintes pour le « Pass découverte » touristique.

En 2019, Grand Cognac a également rejoint l'accord entre Angoulême, Bordeaux et leurs intercommunalités respectives, en vue d'établir un dialogue territorial. En particulier, la coopération entre les trois territoires porte sur la vigne comme sujet de coopération en termes de développement touristique, culturel et économique. Le protocole d'accord vise la réalisation d'actions concrètes, qui devront être préparées avec les acteurs concernés courant 2020.

Une coopération bilatérale entre Bordeaux Métropole et Grand Cognac est aussi en cours de développement, et devrait se concrétiser en 2020. Les pistes de développement se concentrent principalement dans le domaine touristique (promotion, commercialisation et développement de l'événementiel), avec des partenariats qui pourraient être créés sur la culture, le développement économique et l'enseignement supérieur, ou encore les mobilités.

Les actions de communication de Grand Cognac, auprès des habitants, des élus et des agents

Les actions de communication de la collectivité visent à diffuser et valoriser les politiques publiques portées par la communauté d'agglomération auprès des élus et citoyens du territoire (communication externe). Il s'agit également d'assurer la bonne information des agents concernant le cadre dans lequel ils travaillent (communication interne).

D'une part, en ce qui concerne la communication interne, les actions amorcées en 2019 seront poursuivies, qu'il s'agisse de l'envoi mensuel de la lettre interne d'information, ou de la réalisation de temps spécifiques organisés par la Direction générale des services à destination des agents. La remise en service de l'intranet sera également assurée début 2020.

D'autre part, en termes de communication externe, la priorité est d'assurer la communication des projets en cours ou lancés en 2020 : campagne de restauration du Château de Bouteville, lancement de l'expérience immersive en réalité virtuelle au sein des Musées de Cognac et de l'Espace découverte, création du réseau de lecture publique « Libellus », communication des programmes Ressources, politique de prévention des déchets, ou encore Plan Santé. En parallèle, la réalisation des outils de communication des services proposés par l'agglomération et des équipements communautaires sera, comme chaque année, suivie par le Service communication, avec des modifications et adaptations en cas de besoin : brochures des équipements culturels, sportifs et touristiques, guide « Voici pourquoi Grand Cognac », événements portés par Grand Cognac, etc...

Pour l'année 2020, l'une des priorités sera également de créer et uniformiser la signalétique de l'ensemble des sites appartenant à Grand Cognac. Un marché sera lancé à cet effet.

En outre, le Service communication sera mobilisé pour préparer le renouvellement des élus communautaires à la suite des élections municipales de 2020. Des outils de communication spécifiques, à l'instar d'un « Guide du conseiller communautaire de Grand Cognac », seront réalisés. Les supports destinés aux élus seront renouvelés et réactualisés en 2020, tels le « Rapport d'activités » ou le « Guide des aides à destination des communes ».

En 2020, la ville de Cognac accueillera, en partenariat avec l'agglomération, le festival « terroirs d'images » qui proposera un festival oenovideo avec la diffusion de films sur la vigne et le vin et une exposition internationale de photographies. Celles-ci seront présentées dans le cloître du prieuré Saint Léger à proximité immédiate de la bibliothèque de Cognac. Un budget exceptionnel de 10.000 euros pour cet évènement est à prévoir.

La structuration des services communautaires

Les ressources humaines

L'année 2020 permettra de finaliser l'organisation des ressources humaines, notamment par une meilleure prise en compte des problématiques individuelles. Ce sera notamment le cas grâce :

- A l'élaboration d'un règlement sur les temps de travail annualisés,
- L'étude de la souscription d'un contrat collectif prévoyance.

D'autre part, le plan de formation des cadres et encadrant, initié en 2019 en collaboration avec le CNFPT, se poursuivra sur les thèmes de la gestion de projet et du rôle du cadre.

Des adaptations du régime indemnitaire (RIFSEEP) pourraient être apportées pour tenir compte des évolutions de la structure des services depuis le 1^{er} janvier 2019 induite par les transferts de compétences.

Suite aux transferts de compétences intervenus au 1^{er} janvier 2019, et à la stabilisation des effectifs, l'agglomération se dotera courant 2020 d'un outil permettant d'élaborer et de communiquer l'organigramme des services aux élus, aux communes et partenaires.

L'administration générale

La dématérialisation et l'informatisation sont des enjeux majeurs pour l'efficacité des services publics mais aussi pour l'aménagement de territoire. Le diagnostic du service informatique débuté fin 2019 permettra de définir et mettre en œuvre les orientations du futur schéma directeur. Ce service pourrait, en fonction des choix organisationnels futurs, voir ses effectifs renforcer. La sécurité des systèmes d'information sera un des axes majeurs de la stratégie informatique de Grand Cognac. L'audit sur les marchés publics et la stratégie achat lancé en 2020, permettra d'engager des actions de sécurisation des procédures et d'optimisation des achats.

Extension hôtel de communauté

Le siège administratif de Grand Cognac, situé dans un bâtiment à caractère patrimonial rénové en 2016, localisé sur le site de l'ancien hôpital de Cognac, atteint les limites de ses capacités d'accueil, tant en matière de bureaux que de lieux de réunion.

En effet, près de trois ans après la création de la communauté d'agglomération, de nouveaux besoins ont émergé. L'itinérance des conseils de communauté dans les communes montre ses

limites logistiques et la nécessité d'une salle dédiée aux assemblées. La stabilisation des compétences a permis la structuration des services ce qui engendre des besoins de rationalisation des locaux de travail et de regroupement de moyens.

Dans le même temps, l'accueil provisoire de l'Institut des Formation des Aides-Soignantes dans un local annexe à l'hôtel d'agglomération a montré le besoin de pérennisation de l'activité sur le territoire, en lien avec la politique de santé définie par Grand Cognac.

L'opération de requalification du site de l'ancien hôpital, comprise dans le périmètre Action Cœur de ville, constitue une opportunité pour, d'une part, agrandir le siège de Grand Cognac et, d'autre part, reconquérir et valoriser une partie des bâtiments de cette friche hospitalière pour accueillir des activités tertiaires compatibles, avec un objectif de mutualisation de locaux, y compris l'éventualité d'implanter une antenne des services fiscaux nationaux.

Ce projet est inscrit au PPI à hauteur de 3 000 000 € TTC. Les dépenses prévisionnelles 2020 portent essentiellement sur l'acquisition du foncier et sur les études de programmation, pour un montant total estimé à 720 000 €.

Le regroupement des services techniques

La rationalisation des services techniques est également un objectif pour 2020. Les services techniques sont actuellement répartis sur l'ensemble du territoire :

- Jarnac,
- Cognac
- Saint-Fort-sur-le-Né : voirie
- Louzac-Saint-André : stockage
- Genté : administration voirie
- Cherves- Richemont : chantier d'insertion.

Le coût de ce regroupement, qui est à la fois un projet logistique et managérial, financé pour partie par la vente de biens libérés par la nouvelle organisation, serait de l'ordre 2 100 000 €.

Les zones d'activité

Afin de répondre aux besoins d'implantation et d'extension des entreprises, les projets de création et d'extension de zones d'activités seront poursuivis :

- Poursuite des acquisitions foncières et lancement des travaux pour l'extension de la Zone du Fief de la couture à Genté (2 000 000€). Ces dépenses seront à terme compensées par les recettes des ventes de terrains
- Création de la zone des Grands Champs et extension de la zone du plessin à Gensac la Pallue. L'année sera consacrée à la poursuite des études préliminaires en cours et aux négociations foncières (390 000€). Ces dépenses seront à terme compensées par les recettes des ventes de terrains
- L'extension de la zone du Pont Neuf à Salles d'Angles : démarrage des négociations foncières et des acquisitions. En parallèle une voie douce sera créée sur la zone existante afin de renforcer l'accessibilité de la zone aux salariés non véhiculés et favoriser les modes de déplacements doux (150 000€).
- L'extension de la zone des Malestiers à Segonzac : poursuivre les démarches de maîtrise du foncier et maîtrise d'œuvre (300 000€)
- Le résultat de l'étude d'opportunité et de faisabilité de création de zone a identifié l'opportunité de développer une zone à vocation artisanale à Nercillac. Aussi les acquisitions foncières pourraient se concrétiser en 2020.



Une politique de l'eau et de l'assainissement respectueuse de l'environnement et soucieuse de la qualité du service

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Ce financement implique d'équilibrer obligatoirement le budget en recettes et en dépenses, avec la difficulté de devoir gérer des budgets distincts en fonction des modes de gestion.

Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget général ne doit venir abonder le service.

Le travail de prospective financière débuté fin 2019, afin d'identifier les leviers d'optimisation et de consolidation sur le budget assainissement régie doit se poursuivre en 2020. Ces éléments doivent permettre d'élaborer une stratégie pour la mise en place d'une régie d'exploitation d'assainissement sur une partie du territoire.

Eau potable

- **La tarification**

La politique d'harmonisation tarifaire, initiée en 2017 sur 5 ans, va se poursuivre en 2020 avec comme objectif de ne pas augmenter le coût moyen à l'usager sur le territoire, tout en dégagant des marges de manœuvre suffisantes au financement des investissements à venir.

Le renouvellement de la DSP sur le secteur de Cognac (ancien territoire du SIEAAC et commune de Boutiers Saint Trojan) va permettre de dégager 575 000 € par an, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour rappel, le renouvellement des DSP sur les secteurs de « Châteauneuf - Baignes », « Foussignac - Salles d'Angles » permettent de dégager près de 300 000 € par an depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les sommes dégagées sur les différents contrats de DSP vont permettre à l'agglomération d'investir.

Les recettes attendues en 2020 sont de l'ordre de 4 200 000 € HT.

- **En matière d'investissement les axes sont les suivants :**

Protéger et améliorer la qualité de l'eau

La communauté dispose de 29 captages sur son territoire et de 7 stations de traitement de l'eau.

La non-conformité récurrente par rapport aux pesticides implique de mettre en place une filière de traitement adaptée au niveau des stations de Jarnac et Merpins, pour un montant total de 1 000 000 € HT dont 100 000 € HT en 2020.

Il est également prévu de poursuivre les actions de diagnostic des captages pour 60 000 € (captages de Bourg Charente et d'Houlette) et la mise en œuvre des nouveaux programmes Re-source 2019-2023 sur les aires d'alimentation des captages Grenelle (Houlette, Jarnac, Triac).

Sécuriser la ressource en eau

L'absence d'interconnexion des ressources sur le territoire de Grand Cognac fragilise la continuité du service d'alimentation en eau potable en cas de pollution ou tout autre aléa.

Après l'élaboration en 2019 d'un plan d'action, l'année 2020 sera consacrée au démarrage du projet d'interconnexion Jarnac-Triac pour un montant de 950 000 € HT dont 50 000 € HT d'études en 2020.

La recherche d'une nouvelle source sera également lancée avec un montant pour cette année de 100 000 € HT.

Maintenir le bon état du patrimoine

L'agglomération va poursuivre le programme de rénovation des réservoirs pour un montant de 500 000 € HT en 2020.

Pour le renouvellement, l'objectif est de renouveler 1% des réseaux soit 15 km par an pour une enveloppe budgétaire de 2 500 000 € HT/an.

Assainissement Collectif

- **Tarifification**

La politique tarifaire est la même que pour l'eau.

Le renouvellement de la DSP sur le secteur de Cognac (ancien territoire du SIEAAC et commune de Boutiers Saint Trojan) va permettre de dégager 305 000 € par an, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les recettes attendues en 2020 sont de l'ordre de 3 845 000 €.

- **En matière d'investissement les axes sont les suivants :**

Garantir la protection du milieu récepteur :

Un maître d'œuvre doit être désigné pour travailler sur le projet de réhabilitation de la station d'épuration de Cognac. 100 000 € HT d'études préalables sont proposés en 2020.

Poursuivre l'extension de réseaux

Les schémas directeurs d'assainissement prévoient peu d'extensions de réseaux sur le territoire. Pour 2020, seuls Bassac et Mérignac seront concernés pour un montant prévisionnel de 3 800 000 € HT dont 3 300 000 € HT pour 2020.

Maintenir le bon état du patrimoine

Les études diagnostiques des systèmes d'assainissement, obligatoires tous les 10 ans, vont se poursuivre sur les secteurs de Sigogne et Chassors et seront lancées sur Jarnac et Gensac la Pallue pour un montant de 180 000 € HT.

La fin des premières études diagnostiques sur le secteur de Cognac et de Châteauneuf va permettre de mettre en œuvre les travaux les plus urgents identifiés. Un montant de 1 500 000 € HT est proposé pour assurer le renouvellement des réseaux d'assainissement en 2020.

Assainissement non collectif

- **Tarifification**

La politique tarifaire a été votée en 2018 dans une logique d'harmonisation des tarifs.

Les recettes attendues sont de l'ordre de 300 000 € pour 2020

Il est notamment envisagé pour 2020, de terminer les diagnostics de bon fonctionnement des installations non collectives sur les communes n'ayant pas encore été contrôlées.

La GEMAPI, une compétence déléguée

Grand Cognac a fait le choix de déléguer sa compétence GEMAPI aux trois syndicats de bassin couvrant son territoire à savoir le syndicat du bassin du Né, le Syndicat du bassin de rivière de l'Angoumois (SYBRA) et le SYMBA.

D'autre part, Grand Cognac adhère également à l'établissement public territorial de bassin (EPTB) de la Charente.

En 2020, le produit attendu de la taxe, à hauteur de 255 000 € sera quasiment le même qu'en 2019.

Une politique de réduction des déchets

Le département de la Charente, au travers du syndicat départemental Calitom, s'est engagé dans un plan ambitieux de réduction des déchets de 20 % d'ici 2025. Grand Cognac s'est proposé d'être acteur sur son territoire des actions de prévention.

Cela se traduit d'une part par des actions éco-responsables au sein des services de Grand Cognac et d'autre part par un accompagnement des communes, des particuliers, des entreprises et du monde associatif dans la mise en œuvre d'actions visant à réduire la production de déchets.

Ainsi, en 2020, Grand Cognac va piloter des projets visant à limiter le gaspillage alimentaire notamment dans plusieurs établissements scolaires, à réduire la production de déchets des structures communautaires et à limiter la production de déchets végétaux sur le territoire. Grand Cognac va également assurer la distribution de composteurs individuels financés par Calitom.

Par ailleurs, Grand Cognac se propose de compléter l'aide de Calitom pour l'installation de conteneurs enterrés et d'aider les communes pour la mise en place de claustras sur les points d'apport volontaires.

Enfin, dans le cadre de la convention de transfert de la collecte des déchets de la commune de Cognac à Calitom, Calitom s'est engagé à réaliser une déchetterie dernière génération dans la zone de la Haute Sarrazine.

Sur la fiscalité, l'objectif est de calculer la TEOM sur la base du montant de cotisation appelé par Calitom, sachant que le lissage des taux reprendra en 2020 normalement après la correction de 2019.

Le produit appelé pour calculer la TEOM devrait rester stable en 2020.

Néanmoins la nécessité de mettre des moyens supplémentaires pour la prévention et l'augmentation programmée de la Taxe Générale sur les Produits Polluants (TGAP) peuvent laisser penser que cette taxe sera amenée à augmenter par la suite.

Le transport et la mobilité

- **Réseau Transcom**

Suite à la refonte du réseau de transports urbains et à la mise en place de 2 nouvelles lignes en septembre 2019, l'année 2020 sera celle du fonctionnement en année pleine de l'ensemble de ces services. Ainsi, les dépenses pour le contrat d'obligation de service public avec la Société Publique Locale (SPL) STGA, s'établiront à 1 300 000 €. Compte tenu du développement de l'offre de transport et de l'état

des minibus du réseau, l'acquisition de 3 nouveaux véhicules pour un montant total de l'ordre de 500 000 € sera proposée pour l'année 2020.

Les premiers travaux de mise en accessibilité du réseau, initialement prévus en 2019, seront reprogrammés en 2020, et les aménagements pour l'amélioration du confort aux arrêts de bus (installation d'abribus et de bancs) ainsi que l'installation de toilettes pour les conducteurs aux terminus de lignes s'inscriront sur l'année 2020 pour un montant global d'environ 100 000 €.

Une réflexion sur l'évolution du dispositif Trans'Porte sera conduite en vue d'un assouplissement pour les consultations médicales. Cette action s'inscrirait en cohérence avec le Plan Santé.

- **Transports scolaires**

L'année 2020 verra la reprise de l'exercice effectif de la compétence transports scolaires pour les collégiens et lycéens du territoire par Grand Cognac, à la rentrée de septembre.

Il s'agit donc sur l'ensemble de l'année 2020 de préparer et d'assurer cette reprise de compétence qui se traduit par la reprise des marchés publics de transport scolaire en cours, la gestion des inscriptions et des paiements correspondants, le suivi des implantations d'arrêts de bus et le traitement des demandes de nouveaux arrêts, etc... Pour ce faire, ce sont près de 700 000 € de crédits de fonctionnement qui seront à inscrire au budget 2020 pour les 4 mois d'exercice réel de la compétence, notamment pour le paiement des transporteurs et le recrutement d'un gestionnaire de transport scolaire au sein du service transports/mobilité de Grand Cognac ; à cela s'ajoutera la nécessaire acquisition d'un logiciel dédié à ces services de transports scolaires.

Cette reprise de l'exercice effectif de la compétence transports scolaires des collégiens et lycéens s'accompagnera des recettes liées aux inscriptions des élèves (soit 155 000 € en 2019, correspondant à l'année scolaire 2019-2020) et au transfert de charges de la Région. Celui-ci se décompose en deux montants :

- D'une part, celui lié à l'exercice direct de la compétence (marchés publics notamment), soit environ 1,45 M€ en année pleine
- D'autre part, celui représenté par les fonctions support nécessaires estimé par la Région à 59 k€. Ce dernier montant fait encore l'objet de négociations : Grand Cognac l'estime sous-évalué.

De plus, le transport en direction des écoles primaires continuera à être délégué aux communes et SIVOS.

Enfin, suite à des demandes émanant du principal du collège de Châteauneuf-sur-Charente, et du proviseur du Lycée Jean Monnet de Cognac, la création d'un transport régulier entre ces deux communes sera étudiée.

- **Le début de mise en œuvre du Plan Global de Déplacement (PGD)**

Le PGD, voté en décembre 2019, verra le lancement de ses premières actions en 2020, avec par exemple l'implantation de bornes électriques en fonction d'un plan de déploiement communautaire, l'aménagement cyclable de la zone d'activité du Pont Neuf ou encore l'élaboration du schéma et du règlement d'intervention pour les aménagements cyclables sur Grand Cognac.

Le travail avec le syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités se poursuivra également, notamment afin de développer l'intermodalité et de mener d'éventuelles actions en matière de mobilité avec les territoires voisins.